

ANNEXE 1 : EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

Type d'investissement	Atelier	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
	Terrains	Non éligible			
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Bâtiments / Construction	Construction de bâtiments pour la transformation, le stockage, le conditionnement y compris quais de réception, laboratoire d'analyse, salle de dégustation	X		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition de biens immeubles - Construction de locaux à usage de bureaux administratifs - Construction de locaux sociaux (salles de réunions, cantines...) - Autres locaux techniques non liés à l'activité de transformation, stockage, conditionnement de produits éligibles (ex. le stockage d'alcool est non éligible, sauf si nécessaire à la production d'un produit listé à l'annexe XI ter du règlement (CE) n°1234/2007) - Démolition de l'existant - Voirie et réseaux extérieurs
		Terrassements			
		Fondations			
		Génie civil, dallages			
		Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisserie...)			
		Plomberie, électricité			
		Bardages intérieurs, extérieurs			
		Toitures			
		Isolation			
		Climatisation			
	Bâtiments / Rénovation	Isolation (si nécessaire toiture liée) de la zone de transformation, stockage, conditionnement	X		Tout autre investissement de rénovation
Aménagement des sols de la zone de transformation, stockage et conditionnement (couverture du sol, forme de pente)					
Aménagement d'un chai en vue d'une réception gravitaire					
Aménagement du sol en vue de la réception d'un matériel neuf					
	Vinification/ Réception de la vendange	Postes de réception avancés (pesage, mesures diverses...)	X		<ul style="list-style-type: none"> - Equipement pour la dépollution des effluents correspondant à l'application de normes minimales (les équipements permettant d'aller au-delà de ces normes sont quant à eux éligibles) - Remplacement à l'identique de matériels existants - Véhicules routiers et leurs remorques - Matériel mixte
Quais de réception					
Conquets peseurs					
Pesage					
Egrappoirs					
Fouloirs					
Tables de tri					
Convoyeurs					
Pompes à marc					
Agencement et équipements annexes					
Automatismes					
Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
Matériels de mesure et d'analyse					
	Vinification/ Pressurage-égouttage	Pressoirs	X		Véhicules routiers/remorques
Egouttoirs					
Agencement et équipements annexes					
Automatismes					
Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
	Vinification/ Traitement de la vendange : thermovinification, flash détente	Cuverie annexe	X		
Agencement et équipements annexes					
Automatismes					
Electricité (cf. conditions article 2,2)					
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					

Type d'investissement	Atelier	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Vinification/ Traitement des vins et des moûts	Filtres	X		
		Centrifugeuses			
		Equipements de débouillage, clarification des moûts et des vins			
		Equipements de stabilisation tartrique			
		Agencement et équipements annexes			
		Automatismes			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
		Génie civil (cf. conditions article 2,2)			
Vinification/ Maîtrise des températures		Groupes de froid	X		Véhicules routiers/remorques
		Echangeurs			
		Chaudières			
		Agencement et équipements annexes			
		Automatismes			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
Vinification/ Cuverie		Cuverie (béton, acier, inox, fibre polyester) y compris inox 316 si destination spécifiquement pour produit de l'annexe XI ter du règlement 1234/2007	X		Barriques
		Cuverie autovidante			
		Cuverie thermorégulée			
		Agencement et équipements annexes			
		Automatismes			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
Génie civil (cf. conditions article 2,2)					
Vinification/ Stockage, assemblage, élevage		Cuverie (béton, acier, inox, fibre polyester)	X		Barriques
		Cuverie thermorégulée			
		Agencement et équipements annexes			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
Vinification/ Transferts et divers		Canalisations à vendanges	X		
		Tuyauterie			
		Réseaux divers (oxygène, azote, eau, SO2...)			
		Extraction des marcs			
		Equipements de convoyage des marcs et lies, terres de filtration			
		Pompes			
		Automatismes			
		Electricité (cf. conditions article 2,2)			
		Compresseurs			
		Transformateurs électriques (cf. conditions article 2,2)			
		Générateurs (cf. conditions article 2,2)			
		Equipement permettant de contrôler la qualité			
		Climatisation de la zone de vinification, stockage, conditionnement			
Renovation cuverie par revêtement intérieur de type époxy ou inox					
Conditionnement/ Préparation des vins		Cuverie divisionnaire	X		
		Equipement de stabilisation			
		Filtres			
Conditionnement/ Chaînes de conditionnement bouteilles ,BIB, PET		Laveuses bouteilles	X		
		Tireuses bouteilles, BIB			
		Capsuleuses			
		Etiqueteuses			
		Matériel d'emballage			
		Matériels fixes de transfert et de tracabilité			
		Dégorgeuse			
Remuage vins					

Type d'investissement	Atelier	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
INVESTISSEMENTS MATERIELS	Conditionnement / Stockage	Equipements et agencement de rangement des produits finis et de matières sèches	X		
	Logiciels	logiciel pour améliorer la qualité du process et de la production	X		
		programmes pour le contrôle des équipements techniques (process; stockage, manutention du produit)			
		programme informatique pour la gestion du caveau			
	Commercialisation / Construction de caveau	Création d'un magasin de vente dans les locaux de l'unité de production ou en lien direct avec cette unité de production.	X		<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de vente non lié à une entreprise qui produit et déclare une production. - Aménagements extérieurs - Signalétique - Sanitaires - Bureau - Acquisition de biens immeubles - Construction de locaux à usage de bureaux administratifs - Construction de locaux sociaux (salles de réunions, cantines...) - Démolition de l'existant - Voirie et réseaux extérieurs - Parking
		Terrassements			
Fondations					
Génie civil, dallages					
Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisserie...)					
Plomberie, électricité					
Bardages intérieurs, extérieurs					
Toitures					
Isolation					
Climatisation					
Commercialisation / Rénovation	Isolation (si nécessaire toiture liée) du caveau	X		<ul style="list-style-type: none"> - Tout autre investissement de rénovation - Lieu de vente non lié à une entreprise qui produit et déclare une production. 	
	Climatisation du caveau				
Commercialisation / Matériel	Matériel spécifique à la commercialisation dont par exemple :	X		<ul style="list-style-type: none"> - Matériel non spécifique - Caisse - Publicité sur le lieu de vente - Mobilier - Fléchage directionnel - Clôture - Dispositif de vente en vrac - Cuve de monnaie 	
	Banque de dégustation				
	Etageres de présentation				
	Monte-charge				
	Cave à vin				
	Lave-verre				

Type d'investissement	Atelier	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
INVESTISSEMENTS IMMATERIELS	Frais directement liés à un investissement physique et nécessaires à sa préparation ou à sa réalisation	<p>Par exemple : études préalables, analyses de sols, honoraires d'architecte*, frais d'expertise juridique, technique ou financière...</p> <p>Ces frais sont éligibles dans la limite de 10% du coût éligible de l'opération. Ces frais sont rattachés au dossier comprenant les investissements matériels.</p> <p>* les honoraires d'architecte sont éligibles au prorata des travaux retenus</p>	X		
	Investissements immatériels non liés à un investissement physique	<p>Etudes de marché, études de faisabilité, études stratégiques...</p> <p>Diagnosics</p> <p>Conseil externe dans tout domaine pertinent (par recours à un consultant, un laboratoire, un centre technique...)</p> <p>Acquisition de brevets et licences</p> <p>Participation à des foires et salons (à destination du marché intérieur)</p> <p>...</p>		X (123A ou 121C ou 311)*	tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER
	Coûts salariaux des emplois directement créés ou nécessaires dans le cadre d'un projet global	<p>Le projet global doit être clairement explicité. Seront privilégiés les projets visant à améliorer la qualité ou la prise en compte de l'environnement ou correspondant à un objectif de stratégie ou d'action commerciale.</p> <p>Ces coûts salariaux recouvrent essentiellement le premier recrutement de cadres ou de techniciens, en dehors des dirigeants.</p> <p>Sont exclus les recrutements de simple remplacement ou ceux liés au renforcement d'une fonction déjà suffisamment pourvue au sein de l'entreprise ou d'une fonction « support » (les fonctions « support » correspondent aux domaines suivants : administratif, financier, juridique, gestion des ressources humaines...).</p>		X (123A ou 311)*	Non éligible sur la 121C tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER
	Promotion	<p>Rappel : les opérations aidées au titre du FEADER dont l'objectif est la promotion ne peuvent pas viser la promotion de l'entreprise ni celle d'une marque, mais uniquement la promotion générique sur le marché intérieur de l'UE d'un produit sous signe officiel de qualité. La mesure « promotion » de l'OCM vin permet par ailleurs une aide à la promotion vers les pays tiers.</p>		X (123A / 311 / 133)*	tableau indicatif. Eligibilité selon conditions locales - se renseigner auprès de l'organisme de gestion FEADER

Type d'investissement	Atelier	Exemple d'investissements éligibles	FEAGA	FEADER	Exemple d'investissements non éligibles
-----------------------	---------	-------------------------------------	-------	--------	---

* Sur le FEADER, les opérations peuvent être financées au titre de 3 dispositifs :

- 123A si le bénéficiaire est une IAA
- 121C si le bénéficiaire est une exploitation agricole et qu'il s'agit d'une opération de production/transformation/conditionnement
- 311 si le bénéficiaire est une exploitation agricole et qu'il s'agit d'une opération de diversification non agricole (c'est à dire hors production/transformation/conditionnement) : commercialisation, agro-tourisme...

Note : lorsque qu'une opération portée par une exploitation agricole comporte à la fois des investissements liés à la production/transformation/conditionnement et des investissements de commercialisation, alors cette opération est fléchée sur le dispositif correspondant aux dépenses dont le montant dans le projet est prépondérant. Dans ce cas, les dépenses sont soumises aux règles d'éligibilité du dispositif 121C ou 311 dont elles relèveraient en cas de projet séparé.

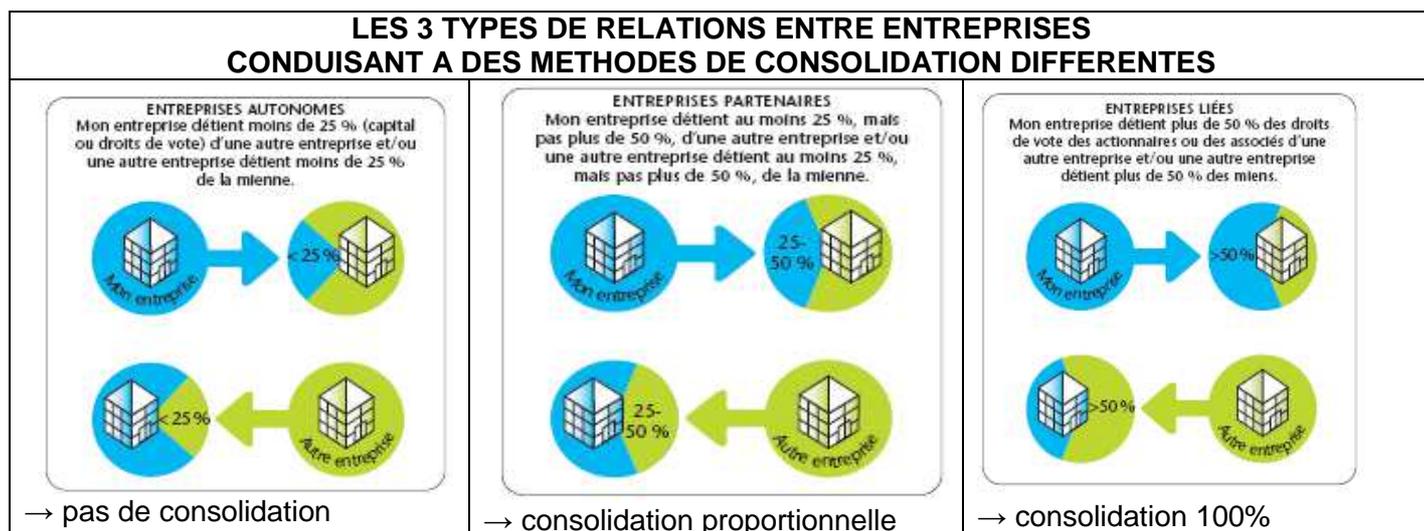
ANNEXE 2 : TYPOLOGIE DES ENTREPRISES (Y COMPRIS SECTEUR COOPÉRATIF)

- **PME** : effectif < 250 emplois ET [CA < 50 M€ OU total bilan < 43 M€]
- **Entreprises de taille intermédiaire** : effectif < 750 emplois OU CA < 200 M€
- **Grandes entreprises** : effectif > 750 emplois ET CA > 200 M€

Ces données s'entendent **consolidées avec les éventuelles entreprises partenaires ou liées**, selon les modalités définies dans l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 du 6 août 2008.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:214:0003:0047:FR:PDF>

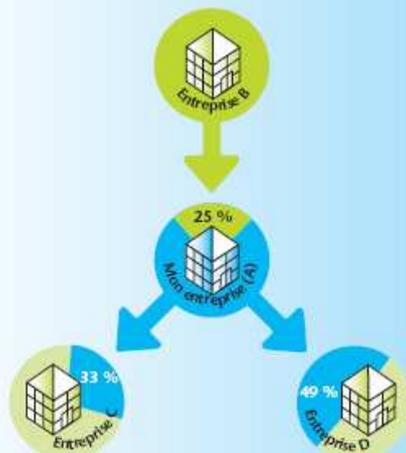
LES 3 TYPES DE RELATIONS ENTRE ENTREPRISES CONDUISANT A DES METHODES DE CONSOLIDATION DIFFERENTES



EXEMPLE DE CONSOLIDATION DES DONNEES D' ENTREPRISES PARTENAIRES

Mon entreprise A détient 33 % de C et 49 % de D, tandis que B possède une participation de 25 % dans mon entreprise. Pour calculer mes effectifs et mes données financières, j'ajoute les pourcentages pertinents des données de B, C et D à mes données totales.

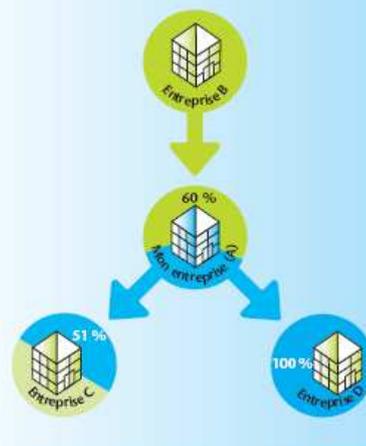
MON TOTAL = 100 % de A + 25 % de B + 33 % de C + 49 % de D.



EXEMPLE DE CONSOLIDATION DES DONNEES D' ENTREPRISES LIÉES

Mon entreprise A détient 51 % de C et 100 % de D, tandis que B possède une participation de 60 % dans mon entreprise. Puisque la participation est supérieure à 50 % dans tous les cas, j'inclus 100 % des données de chacune des autres entreprises concernées pour calculer mes effectifs et mes données financières.

MON TOTAL = 100 % de A + 100 % de B + 100 % de C + 100 % de D.



Si vous n'établissez pas de comptes consolidés et si l'entreprise à laquelle vous êtes liée est aussi liée en chaîne à d'autres entreprises, vous devez ajouter 100 % des données de toutes ces entreprises liées aux vôtres.

Les comptes consolidés du groupe peuvent être également considérés.

ANNEXE 3 : LISTE PRÉVISIONNELLE DES OUVERTURES D'ENVELOPPES

Année FEAGA	Date ouverture	Date fermeture	Date de complétude	Montant d'enveloppe
2014 - 2015	1 ^{er} janvier 2015	30 avril 2015	30 avril 2015	100 M€
2015 - 2016	1 ^{er} janvier 2016	30 avril 2016	30 avril 2016	100 M€
2016 - 2017	1 ^{er} janvier 2017	30 avril 2017	30 avril 2017	100 M€
2017 - 2018	Pas d'enveloppe			

ANNEXE 4 : FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE



Demande de subvention pour des investissements dans le secteur du vin (Dispositif vitivinicole de l'OCM 2014-2018)

Décret n°2013-172 définissant les modalités de mise en œuvre des mesures retenues au titre du plan national d'aide au secteur vitivinicole financé par les enveloppes nationales définies par le règlement (CE) n° 1234/ 2007 du Conseil

Ce formulaire de demande d'aide est composé de deux parties distinctes (Partie n°1 - enregistrement de la demande / Partie n°2 - complétude de la demande) et comporte plusieurs pages. Une fois chacune de ces parties dûment renseignées et signées, elles constituent, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, la demande d'aide aux investissements vitivinicoles.

Transmettez un original de ce formulaire au service territorial FranceAgriMer de la région de chacun des sites concernés, notamment si les sites se situent dans des régions différentes et conservez un exemplaire.

PARTIE N°1/2 - Enregistrement de la demande

Cadre réservé à l'administration			
N° de dossier :		Date de réception :	(jj/mm/aa)
<input type="checkbox"/> Demande simplifiée	<input type="checkbox"/> Demande approfondie	Date de complétude :	(jj/mm/aa)

1-1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (Les informations à fournir se rapportent au bénéficiaire de l'aide)

N° SIRET : _____ (du siège social) <small>attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises</small>	N° CVI* : _____ <small>*pour les exploitations</small>
<input type="checkbox"/> entreprise en cours d'immatriculation (le justificatif devra être fourni le plus rapidement possible)	
STATUT JURIDIQUE : _____ <small>Entreprise individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL, SA, SCI, SNC, autres types de sociétés ou de structures juridiques...</small>	
Type de structure :	<input type="checkbox"/> Cave particulière <input type="checkbox"/> Cave coopérative <input type="checkbox"/> Autre structure collective <input type="checkbox"/> Négoce
<i>Veuillez cocher la case correspondante</i>	
RAISON SOCIALE du demandeur : _____	
APPELLATION COMMERCIALE du demandeur : <i>(le cas échéant)</i> _____	
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL : _____	
NOM et Prénom du représentant légal : _____	
NOM et Prénom du responsable du projet <i>(si différent)</i> : _____	
Fonction du responsable du projet : _____	

1-2 COORDONNEES DE CORRESPONDANCE DU DEMANDEUR

Ces coordonnées sont nécessaires à l'envoi des différents courriers qui vous seront adressés

Adresse : _____ <small>si différente du siège social</small>	
Code postal : _____	Commune : _____
Téléphone fixe : _____	Téléphone portable professionnel : _____
N° de télécopie : _____	Mél : _____

1-3 TYPE DE DEMANDE

Veillez cocher la case correspondant au type de demande présentée

demande approfondie
 -si demande approfondie, je m'engage à contacter rapidement ma banque pour réaliser la caution d'avance (cochez la case suivante) _____ **Nom de la banque contactée (facultatif)**

demande simplifiée (uniquement pour un projet d'investissement dans **du matériel, hors bâtiment**, pour un montant d'investissement inférieur à 200 000 euros et avec une durée de réalisation limitée à 1 an après le date de l'accusé réception autorisant le démarrage des travaux)

1-4 CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR

Données de l'entreprise du dernier exercice clos (EN CONSOLIDE le cas échéant) **: _____ Date de clôture de l'exercice : _____

Entreprise de moins d'un an, sans comptabilité

Effectifs** (UTA*)	Chiffre d'affaires** (€)	Total du bilan** (€)	Capital social** (€)	volume de vin produit** (hL)	Superficie de vigne en production (ha)

* Unité de travail annuel : travail accompli par une personne à temps plein durant une année. Prendre en compte les travailleurs saisonniers. Si les comptes consolidés ne font pas apparaître l'effectif, le calcul de celui-ci s'effectue par addition de l'effectif de toutes les entreprises avec lesquelles elle est liée (cf. annexe 5 de la Décision)

Taille de l'entreprise consolidée (cochez la case et complétez la déclaration sur la taille de l'entreprise en annexe 5 de la Décision)

Petite & Moyenne Entreprise (PME) (entreprises réalisant moins de 50 000 000€ de chiffre d'affaires** ou dont le total du bilan est inférieur à 43 000 000€**, et employant moins de 250 salariés**)

Entreprise Intermédiaire (entreprises réalisant moins de 200 000 000€** de chiffre d'affaires et/ou employant moins de 750 salariés**)

** Ces données s'entendent consolidées avec les éventuelles entreprises partenaires ou liées, selon les modalités définies dans l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie n°800/2008 du 6 août 2008, et résumées dans l'annexe 2 de la Décision.

1-5 CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR POUVANT DONNER LIEU A UN TAUX D'AIDE AUGMENTÉ (A remplir seulement en cas de nouvel installé ou de demande de taux augmenté pour restructuration, création d'une union ou projet collectif)

a) Demandeur nouvel installé
 Cochez oui uniquement si votre projet rentre dans les conditions des paragraphes 4.1 a) de la Décision

OUI - "Je suis installé à titre individuel" et ma demande correspond aux critères du nouvel installé¹ : OUI NON

OUI - "Je suis installé sous forme sociétaire" (E.A.R.L, S.C.E.A....) et au moins un tiers des associés est nouvel installé¹ : OUI NON

Dans ce dernier cas , renseignez le tableau suivant et joindre une feuille complémentaire si + de 3 associés :

	NOM et Prénom des associés*	Statut d'exploitant	N° MSA ou SIRET	Date de naissance (jj/mm/aa)	Nouvel installé ¹	Date d'installation	Projet inscrit dans le plan de développement JA ²
N°1		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
N°2		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
N°3		<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

* si plus de 3 associés, joindre une feuille complémentaire.

¹ Seront considérés comme « nouveaux installés » les personnes physiques exploitant à titre individuel (hors formes sociétaires) remplissant, à la date de dépôt de la demande, les conditions 2 à 4 de l'article D343-4 du code rural et de la pêche maritime (voir annexe 10) et installées moins de cinq ans avant la date de dépôt de la demande ;

² En aucun cas il ne peut y avoir cumul pour un même investissement de prêts bonifiés et de l'aide à l'investissement de l'OCM vitivinicole

b) Investissement lié à la restructuration de plusieurs opérateurs, à la création d'une union ou à un projet collectif
 Cochez oui uniquement si votre projet rentre dans les conditions des paragraphes 4.1b), 4.1.c), 4.1.d) de la Décision

OUI NON

Si oui, précisez : restructuration création d'une union projet collectif

Liste des opérateurs concernés :

	NOM des opérateurs**	N° SIRET	Date	Objectif de l'opération
N°1				
N°2				
N°3				

** si plus de 3 opérateurs, joindre une feuille complémentaire.

1-6 CARACTERISTIQUES DU PROJET**a) Nature et descriptif succinct du projet** (*intitulé, présentation synthétique de l'opération, objectifs*) : à détailler en partie 2 du formulaire**b) Localisation du site n°1 du projet :** Cochez la case ci-contre, si identique à l'adresse du siège social

Sinon, précisez l'adresse du site 1 du projet : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Bassin viticole : _____

N° SIRET : _____

Si le projet concerne plus d'un site, complétez l'annexe spécifique aux projets multisites et veillez à présenter votre dossier au service territorial de FranceAgriMer de la région où se situe le site principal.**c) Projet comprenant des travaux en bâtiment de :** Construction d'un bâtiment neuf pour la production de vin Rénovation d'un bâtiment de productionSurface **totale** du **bâtiment** du projet (hors caveau) : m²Surface **bâtiment** du projet (hors caveau) présentée à l'aide: m² Construction d'un caveau Rénovation d'un caveau dans un bâtiment existantSurface **totale** du **caveau** : m²Surface du **caveau** présentée à l'aide: m²NB : la surface éligible du caveau neuf est plafonnée à 150 m²**d) Calendrier prévisionnel du projet**

Date prévisionnelle de début de projet : _____ JJ/MM/AAAA

Date prévisionnelle de fin de projet : _____ JJ/MM/AAAA

1-7 CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS SPECIFIQUES POUVANT DONNER LIEU À UN TAUX D'AIDE AUGMENTÉCochez les cases correspondantes (*plusieurs choix possibles*) et le cas échéant précisez la nature et le montant de l'investissement concerné :

	Descriptif de l'investissement	Montant en €
<input type="checkbox"/> Matériel pour la filière de fabrication de MC/MCR (cf. annexe 9 de la Décision)		
<input type="checkbox"/> Matériel innovant ou utilisant des pratiques innovantes (cf. annexe 9 de la Décision)		
<input type="checkbox"/> Matériel améliorant l'impact environnemental de l'outil de production (cf. annexe 9 de la Décision)		
<input type="checkbox"/> Isolation pour la rénovation du bâtiment de production et caveau		
<input type="checkbox"/> Investissement matériel favorisant le développement commercial (cf. annexe 9 de la Décision)		
Total		

1-8 DÉPENSES ET RECETTES PRÉVISIONNELLES DU PROJET

a) Total des dépenses prévisionnelles (complétez selon les différentes catégories d'investissements répertoriés en annexe 1 de la Décision)				
Atelier	Nature de l'investissement (comprenant les investissements spécifiques à taux d'aide augmenté)	Code	Tous Sites	
			Montant prévisionnel en € <input type="checkbox"/> HT 1 <input type="checkbox"/> TTC	
			montant des dépenses prévisionnelles	rappel des plafonds
Bâtiment de production	Construction et aménagements intérieurs	a	400 €/m ²	Attention, au delà du plafond, les dépenses ne seront pas prises en compte pour le calcul de l'aide.
	Isolation bâtiment(s) en rénovation(s) (taux augmenté)	b		
	Autres travaux de rénovation	c		
	Aménagements extérieurs (non éligible)	d		
Caveau	Construction et aménagements intérieurs	e	800€/m ² (limité a 150m ²)	Cf page suivante
	Isolation du caveau en rénovation (taux augmenté)	f	400€/m ² (limité a 150m ²)	
	Autres travaux de rénovation	g		
	Aménagements extérieurs (non éligible)	h		
Equipements	Vinification	i	X	
	Conditionnement	j		
	Commercialisation	k		
	Matériel spécifique taux d'aide augmenté	l		
Autres	Logiciels	m		
	Frais d'études et d'ingénierie	n		
TOTAL des dépenses du projet			- €	

Pour les projets dont le montant des dépenses totales du projet dépasse 5 millions d'euros :

- Je souhaite lever le plafond des investissements éligibles et j'accepte de ne pas être prioritaire lors des prochaines ouvertures d'enveloppes de 2014 - 2018
- Je ne souhaite pas lever le plafond des investissements éligibles

b) Reprises et recettes prévisionnelles venant en déduction des dépenses présentées				
Recette prévue (nature de l'immobilier ou matériel revendu)	Code	Tous sites		
		Montant prévisionnel en € <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> TTC		
Reprise de matériel en lien avec le projet d'investissement	o			
Vente de machines ou matériels	p			
Location(s) à un tiers des biens matériels subventionnés	q			
Vente(s) ou location(s) immobilière(s) ou foncière(s) liée(s) au projet	r			
Autre :	s			
TOTAL des recettes prévues du projet				

Pour tous les projets comportant plusieurs sites, merci de remplir l'annexe multisite.

¹Veuillez cocher la case correspondante. Attention : seuls les demandeurs qui ne récupèrent pas la TVA peuvent présenter des dépenses et des recettes TTC. Une attestation de l'administration compétente devra être présentée.

Attention : FranceAgrilMer peut déduire du montant du projet toute recette résultant de la cession d'actifs et non mentionnée dans la demande d'aide, si il estime que cette recette fait partie intégrante du projet subventionné.

1.9 CALCUL DU MONTANT DES DEPENSES PRESENTEES ET DU MONTANT D'AIDE DEMANDE TOUS SITES ET TOUS BATIMENTS CONFONDUS

Taux d'aide lié à la situation du demandeur :

PME	taux classique	35% <input type="checkbox"/>
	demande taux augmenté	40% <input type="checkbox"/>

OU

Entreprise intermédiaire	taux classique	17,5% <input type="checkbox"/>
	demande taux augmenté	20% <input type="checkbox"/>

Les dépenses présentées sont à reprendre du tableau précédent 1.8 a

A) Construction d'un bâtiment de production

Dépenses présentées HT : a - r

Vérification du plafond : plafond

x 400 € = - €

A - €

choisir le montant le plus petit

× - €

renseigner le taux d'aide classique

= **aideA** - €

A1) Rénovation d'un bâtiment de production ou rénovation caveau

Dépenses présentées HT : c + g

Vérification du plafond : plafond

x 400 € = - €

A1 - €

choisir le montant le plus petit

× - €

renseigner le taux d'aide classique

= **aideA1** - €

A2) Cas d'une dépense en bâtiment avec taux d'aide augmenté (isolation en rénovation)

Dépenses présentées HT : b + f

Vérification du plafond : plafond

x 400 € = - €

A2 - €

choisir le montant le plus petit

× - €

renseigner le taux d'aide augmenté

= **aideA2** - €

B) Construction d'un caveau

Dépenses présentées HT : e

Vérification du plafond : plafond

x 800 € = - €

B - €

choisir le montant le plus petit

× - €

renseigner le taux d'aide classique

= **aideB** - €

C) Investissement matériel et logiciel - taux d'aide classique

Dépenses matériel classique présentées HT : i + j + k + m - (o + p + q + s)

C - €

× - €

renseigner le taux d'aide classique

= **aideC** - €

D) Investissement matériel spécifique - taux d'aide augmenté

Total des dépenses en matériel spécifique présentées HT : l

D - €

× - €

renseigner le taux d'aide augmenté

= **aideD** - €

E) Frais d'études

Dépenses prévisionnelles HT : n

Vérification du plafond : plafond

x 10% = - €

E - €

choisir le montant le plus petit

× - €

renseigner le taux d'aide classique

= **aideE** - €

Total des dépenses présentées à l'aide (=A+A1+A2+B+C+D+E) :

 - €

Total du montant d'aide demandé (A reporter en page 6)
 (=aideA+aideA1+aideA2+aideB+aideC+aideD+aideE) :

 - €

1-10 PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

	Financeurs sollicités	Montant en €	en %
	Je demande à FranceAgriMer, dans le cadre de l'aide aux investissements vitivinicoles (UE - FEAGA), un montant de* : (tableau 1.9)		
	Autre financeur public sollicité** n°1 :		
	Autre financeur public sollicité** n°2 :		
	Sous-total des financeurs publics	- €	
	Apports en fonds propres ou comptes courants		
	Recettes prévisionnelles (cf. page 4-b)		
	Capacité d'autofinancement (C.A.F)		
	Emprunts		
	Sous-total du financement privé	- €	
	TOTAL du financement prévisionnel = TOTAL dépenses du projet (tableau 1.9 -a)	- €	100%

*Il est rappelé que la réservation de l'enveloppe est réalisée à partir du montant d'aide demandé ici. Le montant de l'aide accordé ne pourra être supérieur à ce montant.

** On entend par autres financeurs publics, tout financement autre que l'aide à l'investissement demandée ici. Exemple :Etat, Région, Département, Communes, Agence de l'eau

1-11 AIDES PUBLIQUES DEJA REÇUES

Liste des aides publiques perçues au cours des 3 années précédant la demande :

Financier	Date	Investissement financé	Montant de l'aide en €	Dont montant versé au titre du De MINIMIS

1-12 CRITERES DE RECEVABILITE A PRIORI

a) Situation à l'égard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE*), dont traitement des effluents : (En cas de multisite, remplir par site l'annexe multisite)

*Pour obtenir le récépissé ICPE (catégorie 2251 ou 2260) veuillez vous rapprocher de la préfecture de votre département

• Veuillez indiquer si votre entreprise (veuillez cocher l'une des 3 cases suivantes) :

Relève de l'autorisation d'exploiter délivrée par la préfecture. Date de l'autorisation : _____ (jj/mm/aa)
(Capacité de production > 20 000 hL)

Relève de la déclaration en préfecture. Date de la déclaration : _____ (jj/mm/aa)
(Capacité de production comprise entre 500 hL et 20 000 hL)

Ne relève pas de l'un des deux régimes précédents
(Capacité de production < 500 hL)

• L'investissement va-t-il entraîner une modification de la situation de l'entreprise vis à vis de la réglementation ICPE (changement de statut ou augmentation de la capacité de production) ? OUI NON

Si oui : laquelle ? _____

Avez-vous déposé un dossier de demande de régularisation auprès du service compétent ? OUI NON

• Avez-vous fait l'objet, dans les 2 ans précédant la demande, d'un procès verbal de constat d'infraction, ou d'une mise en demeure pour non respect de la réglementation en matière de respect de l'environnement ? OUI NON

Si oui, les anomalies constatées ont-elles été corrigées ? OUI NON

b) Situation à l'égard de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire

• Avez-vous fait l'objet, dans les 2 ans précédant la demande, d'un procès verbal de constat d'infraction, ou d'une mise en demeure pour non respect de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire ? OUI NON

Si oui, les anomalies constatées ont-elles été corrigées ? OUI NON

1-13 ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR**Veillez lire attentivement les engagements ci-dessous et cocher les cases adaptées à votre situation :**

- Je demande (nous demandons) à bénéficier d'une aide dont le montant figure en page 6** dans le cadre du dispositif d'aides aux investissements viti-vinicoles

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

-
- N'avoir pas sollicité une autre aide que les aides indiquées sur cette demande pour le même projet,
 - Etre à jour de mes obligations fiscales, sociales et environnementales
 - Ne pas être en cours de procédure collective (conciliation, redressement ou liquidation judiciaire, mandat ad'hoc) ni être bénéficiaire du dispositif "Agriculteurs en difficulté" (Agridiff)
 - Que le projet pour lequel la subvention est sollicitée n'a reçu aucun commencement d'exécution (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service ...) et de réalisation des travaux avant la date de dépôt de la demande d'aide, à l'exception de la réalisation d'études préalables
 - L'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,

Le cas échéant, j'atteste (nous attestons) : (cochez la case uniquement si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC)

- Ne pas récupérer la TVA, ni en intégralité, ni partiellement par le biais du FCTVA

Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

-
- À ce que le projet pour lequel la subvention est sollicitée ne reçoive aucun commencement d'exécution (signature de bon de commande, approbation de devis, ordre de service, acompte...) et de réalisation des travaux avant la date d'autorisation de commencer les travaux précisée sur l'accusé de réception.
 - À transmettre une déclaration de début de travaux aux services instructeurs.
 - À démarrer les travaux en respectant la réglementation sur les permis de construire (en particulier les articles R*424-16 à 23 du code de l'urbanisme)
 - À ne pas solliciter, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet », et notamment, pour les exploitations agricoles, de prêts bonifiés,
 - À respecter le taux maximal d'aides publiques autorisé dans les dispositifs d'aide à l'investissement, à savoir 40% pour les PME et 20% pour les entreprises intermédiaires, sauf aide d'Etat complémentaire spécifique dont le cumul des subventions est alors plafonné par le taux d'aide du régime d'aide d'Etat.
 - À permettre ou faciliter l'accès à mon (notre) entreprise aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements sollicités,
 - À poursuivre mon (notre) activité et à conserver l'investissement pendant 5 ans après la date de fin de travaux, dans le même site, en état fonctionnel et pour un usage identique, sans modification importante des conditions de propriété; et à signaler immédiatement à FranceAgriMer tout changement significatif durant cette période. Dans le cas d'un matériel mobile, le bénéficiaire s'engage à respecter la liste des sites d'utilisation du matériel, transmise à FranceAgriMer en complément de la demande d'aide et à informer FranceAgriMer de toute modification de cette liste.
 - À détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente durant les 10 années civiles suivant celle au cours de laquelle le versement du solde de l'aide est intervenu : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles.

Je demande (nous demandons) une aide pour la création ou l'aménagement d'un caveau. Je m'engage (nous nous engageons) aussi, sous réserve de l'attribution de l'aide :

-
- À ce que la vente des vins issus de ma production ou de la production des entreprises liées représente plus de 80% du chiffre d'affaires du caveau aidé, au minimum jusqu'à 5 ans après la date de fin de travaux.
 - À tenir une comptabilité séparée pour le caveau aidé et la totalité de l'espace de vente permettant d'identifier les factures relatives aux achats et ventes de ces espaces de vente et à la fournir en cas de contrôle. Au sein de cette comptabilité les mouvements relatifs aux vins de mon exploitation seront tracés.
 - À détenir, conserver, fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération, demandé par l'autorité compétente durant les 10 années civiles suivant celle au cours de laquelle le versement du solde de l'aide est intervenu : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles, et tableau de suivi du temps de travail pour les dépenses immatérielles, factures relatives aux achats et ventes du caveau.

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration, (Veillez cocher la case correspondant à votre choix)

- j'autorise (nous autorisons)
 je n'autorise pas (nous n'autorisons pas) ⁽¹⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽¹⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales.**IMPORTANT :****Je suis informé(e) (nous sommes informés) :**

- qu'en cas d'irrégularité, de fausse déclaration ou si je ne respecte pas (nous ne respectons pas) mes (nos) engagements, je devrais (nous devrions) rembourser les sommes perçues, majorées d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières. Je pourrais (nous pourrions) également être poursuivi(s) et sanctionné(s) sur la base des textes en vigueur.
- que, conformément au règlement communautaire n° 259/2008, l'Etat publiera au moins une fois par an, sous forme électronique ou sous une autre forme, la liste des bénéficiaires recevant une aide du FEADER et du FEAGA et le montant des fonds publics qui sont alloués à ces actions. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978)
- que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'enregistrement de votre demande ainsi qu'à la réalisation de bilans économiques de la mesure par les services de FranceAgriMer. Les destinataires des données sont les services de FranceAgriMer. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à FranceAgriMer, 12, rue Henri Rol-Tanguy 93555 Montreuil-sous-Bois cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Fait à _____ le _____ (jj/mm/aa)

Fonction et signature(s) du demandeur avec le cachet de l'entreprise:
(du représentant légal en cas de formes sociétaires)

1-14 LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE
En fonction du contenu de votre dossier, veuillez cocher les cases correspondantes

Pièces :	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	Sans objet ou déjà fourni
Pièces minimales nécessaires à l'enregistrement de la demande et la délivrance de l'autorisation de commencer les travaux			
Exemplaire original de la partie 1 du présent formulaire de demande d'aide complété avec signature et cachet	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une copie d'extrait Kbis signé et daté de moins de 6 mois (original)	Si le demandeur est une forme sociétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'exploitant à titre principal (AMEXA le mentionnant,...)	Si le demandeur est un exploitant à titre individuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe Multisite complétée	Demande concernant plus d'un site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le cas de projet multisite sur plusieurs régions, une copie du dossier est à fournir à chaque service territorial de FranceAgriMer des régions administratives concernées par le projet.			
Pièces minimales nécessaires à la complétude de la demande (date limite d'envoi des pièces : 30 avril 2014)			
Partie 2 du formulaire, pages 1 à 5, (version papier obligatoire et si possible une version informatique) avec signature et cachet (original)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe financière 1 du formulaire : ratios financiers signé par l'expert comptable (original)	Projet inférieur à 3 000 000 € d'investissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe financière 2 A : Comptes de résultat passés et prévisionnels de l'entreprise (fichier Excel fourni) signé par l'expert comptable (original)	Projet supérieur à 3 000 000 € d'investissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe financière 2 B : tableau - emplois – ressources (fichier Excel fourni) signé par l'expert comptable (original)	Projet supérieur à 3 000 000 € d'investissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe financière 2 C : Haut de bilan (fichier Excel fourni) signé par l'expert comptable (original)	Projet supérieur à 3 000 000 € d'investissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bilan et Compte de résultat (liasses fiscales des 3 derniers exercices fiscaux) ou prévisionnel sur 3 ans minimum visé par l'expert comptable pour les nouvelles entreprises	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire (RIB)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives détaillées des dépenses prévisionnelles (propositions de devis, attestations,...)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclaration de la taille des entreprises (annexe 5 de la Décision) signée (original)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 dernières déclarations de récolte ou de production	Toutes les exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Original de l'attestation de respect des obligations communautaires (AROC) pour la campagne précédant celle du dépôt de la demande et, si possible, celle de la campagne de dépôt	Tous sauf entités assurant des prestations de service (CUMA, GIE... etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récépissé déclaration ou autorisation relative aux installations classées (réglementation ICPE)	Ateliers de vinification ayant une capacité > 500 hl	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur d'une capacité de production inférieure à 500hl cf modèle joint en annexe	Ateliers de vinification ayant une capacité < 500 hl	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe Matériel mobile	Si le demandeur est une C.U.M.A. ou autre demandeur ayant fait une dérogation pour du matériel mobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permis de construire ou dépôt de demande	Demande "approfondie" - si construction/rénovation de bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de masse détaillé et calcul des surfaces validé par l'architecte	Demande "approfondie" - si construction/rénovation de bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos et plan du site avant travaux	Demande "approfondie" - si construction/rénovation de bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Caution pour le versement d'une avance correspondant à 55% du montant de l'aide demandée	Demande "approfondie"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation de non récupération de la TVA	Si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les demandes de taux augmenté :			
Documents justifiant le statut de nouvel installé : o la copie de la pièce d'identité du nouvel installé ; o Si non fournie précédemment, l'attestation d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles mentionnant la date d'installation. o Ainsi que, selon la situation du demandeur : • Soit une attestation de recevabilité pour la Dotation Jeune Agriculteur • Soit : o Pour les demandeurs nés avant le 1er janvier 1971, une attestation de diplôme ou titre homologué au niveau égal ou supérieur au brevet d'études professionnelles agricoles ou au brevet professionnel agricole o Pour les demandeurs nés à compter du 1er janvier 1971, le plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet et une attestation de diplôme ou titre homologué au niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel, option « conduite et gestion de l'exploitation agricole », ou au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » ou autre titre reconnu conférant le niveau IV agricole.	Si l'opérateur est un nouvel installé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traités de fusion, statuts, procès-verbal de ratification des AGE justifiant d'une opération de restructuration	Si le projet correspond à une restructuration de plusieurs opérateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traités de fusion, statuts, procès-verbal de ratification des AGE justifiant le regroupement en Union	Si le projet correspond au regroupement en Union de plusieurs caves coopératives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procès-verbal de la création de la structure collective	Si le projet est porté par la structure collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le cas de projet multisite sur plusieurs régions, une copie du dossier est à fournir à chaque service territorial de FranceAgriMer des régions administratives concernées par le projet.			

Site 2

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Bassin : _____ N° SIRET _____

Montant du projet présenté _____

Montant de l'aide demandée _____

Site 3

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Bassin : _____ N° SIRET _____

Montant du projet présenté _____

Montant de l'aide demandée _____

Site 4

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Bassin : _____ N° SIRET _____

Montant du projet présenté _____

Montant de l'aide demandée _____

Site 5

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Bassin : _____ N° SIRET _____

Montant du projet présenté _____

Montant de l'aide demandée _____

A compléter pour chaque site de vinification

a) Total des dépenses prévisionnelles (complétez selon les différentes catégories d'investissements répertoriés en annexe 1 de la Décision)					
Atelier	Nature de l'investissement (comprenant les investissements spécifiques à taux d'aide augmenté)	Code	Site n°		
			Montant prévisionnel en €		
			<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> TTC	
			montant des dépenses prévisionnelles	rappel des plafonds	
Bâtiment de production	Construction et aménagements intérieurs	a		400 €/m ²	Attention, au delà du plafond, les dépenses ne seront pas prise en compte pour le calcul de l'aide. Cf page suivante
	Isolation bâtiment(s) en rénovation(s) (taux augm)	b			
	Autres travaux de rénovation	c			
	Aménagements extérieurs (non éligible)	d			
Caveau	Construction et aménagements intérieurs	e		800€/m ² (limité a 150m ²)	Cf page suivante
	Isolation du caveau en rénovation (taux augment)	f		400€/m ² (limité a 150m ²)	
	Autres travaux de rénovation	g			
	Aménagements extérieurs (non éligible)	h			
Equipements	Vinification	i		X	
	Conditionnement	j			
	Commercialisation	k			
	Matériel spécifique taux d'aide augmenté (total 1	l			
Autres	Logiciels	m			
	Frais d'études et d'ingénierie	n			
TOTAL des dépenses du Site N°			- €		

b) Reprises et recettes prévisionnelles venant en déduction des dépenses présentées ²		
Recette prévue (nature de l'immobilier ou matériel revendu)	Code	Site n°
		1
		Montant prévisionnel en € <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> TTC
Reprise de matériel en lien avec le projet d'investissement	o	
Vente de machines ou matériels subventionnés antérieurement et non libérés des aides publiques	p	
Vente de machines ou matériels non encore amortis	q	
Location à un tiers des biens matériels subventionnés	r	
Vente ou location Immobilière ou Foncière lié au projet	s	
TOTAL des recettes prévues du Site N°		

SITE n°..... : CRITERES DE RECEVABILITE A PRIORI

a) Situation à l'égard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE*), dont traitement des effluents :

*Pour obtenir le récépissé ICPE (catégorie 2251 ou 2260) veuillez vous rapprocher de la préfecture de votre département

• Veuillez indiquer si votre entreprise (veuillez cocher l'une des 3 cases suivantes) :

Relève de l'autorisation d'exploiter délivrée par la préfecture. Date de l'autorisation : _____ (jj/mm/aa)
(Capacité de production > 20 000 hL)

Relève de la déclaration en préfecture. Date de la déclaration : _____ (jj/mm/aa)
(Capacité de production comprise entre 500 hL et 20 000 hL)

Ne relève pas de l'un des deux régimes précédents
(Capacité de production < 500 hL)

• L'investissement va-t-il entraîner une modification de la situation de l'entreprise vis à vis de la réglementation OUI NON

Si oui : laquelle ? _____

Avez-vous déposé un dossier de demande de régularisation auprès du service compétent ? OUI NON

• Avez-vous fait l'objet, dans les 2 ans précédant la demande, d'un procès verbal de constat d'infraction, ou d'une mise en demeure pour non respect de la réglementation en matière de respect de OUI NON

Si oui, les anomalies constatées ont-elles été corrigées ? OUI NON

b) Situation à l'égard de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire.

• Avez-vous fait l'objet, dans les 2 ans précédant la demande, d'un procès verbal de constat d'infraction, ou d'une mise en demeure pour non respect de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire... ? OUI NON

Si oui, les anomalies constatées ont-elles été corrigées ? OUI NON

SITE n°..... : CRITERES DE RECEVABILITE A PRIORI

a) Situation à l'égard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE*), dont traitement des effluents :

*Pour obtenir le récépissé ICPE (catégorie 2251 ou 2260) veuillez vous rapprocher de la préfecture de votre département

• Veuillez indiquer si votre entreprise (veuillez cocher l'une des 3 cases suivantes) :

Relève de l'autorisation d'exploiter délivrée par la préfecture. Date de l'autorisation : _____ (jj/mm/aa)
(Capacité de production > 20 000 hL)

Relève de la déclaration en préfecture. Date de la déclaration : _____ (jj/mm/aa)
(Capacité de production comprise entre 500 hL et 20 000 hL)

Ne relève pas de l'un des deux régimes précédents
(Capacité de production < 500 hL)

• L'investissement va-t-il entraîner une modification de la situation de l'entreprise vis à vis de la réglementation OUI NON

Si oui : laquelle ? _____

Avez-vous déposé un dossier de demande de régularisation auprès du service compétent ? OUI NON

• Avez-vous fait l'objet, dans les 2 ans précédant la demande, d'un procès verbal de constat d'infraction, ou d'une mise en demeure pour non respect de la réglementation en matière de respect de OUI NON

Si oui, les anomalies constatées ont-elles été corrigées ? OUI NON

b) Situation à l'égard de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire.

• Avez-vous fait l'objet, dans les 2 ans précédant la demande, d'un procès verbal de constat d'infraction, ou d'une mise en demeure pour non respect de la réglementation en matière d'hygiène alimentaire... ? OUI NON

Si oui, les anomalies constatées ont-elles été corrigées ? OUI NON

ANNEXE ATTESTATION MATERIEL MOBILE CUMA

Je, soussigné(e) _____

Représentant légal de la CUMA _____

Atteste que le matériel mobile suivant pour lequel je demande une aide à l'investissement, est amené à être déplacé entre les différents sites des adhérents-participants :**Je m'engage** à déplacer le matériel mobile pré-cité uniquement entre les sites de vinification des adhérents participant à la CUMA, dont les coordonnées sont précisées ci-dessous, et le lieu de stockage du matériel, pendant 5 ans après la date de fin de travaux, c'est-à-dire après la date d'émission de la dernière facture présentée dans le cadre de la demande de versement du solde.

Je m'engage à informer FranceAgriMer de tout changement ayant un impact sur l'utilisation de ce matériel mobile, et ce jusqu'à 5 ans après la date de fin de travaux.

Je suis informé(e) que des contrôles pourront être réalisés à tout moment par FranceAgriMer ou par tout autre organisme mandaté à cet effet pour contrôler l'existence et l'utilisation des différents sites de vinification listés ainsi que la localisation du matériel subventionné.

Je précise que lorsqu'il ne sera pas utilisé, le matériel sera stocké à l'adresse indiquée ci-dessous :

Adresse de stockage : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Je joins la **liste exhaustive** des sites des adhérents-participants où le matériel est susceptible d'être déplacé.**Liste des adhérents-participants à la CUMA***

	NOM et Prénom de l'adhérent participant	N° SIRET	Adresse du siège social de l'adhérent	Adresse du site de vinification sur lequel est déplacé le matériel (si différent du siège social)
n°1				
n°2				
n°3				
n°4				
n°5				
n°6				
n°7				
n°8				
n°9				
n°10				
n°11				
n°12				
n°13				
n°14				
n°15				

* si plus de 15 adhérents, merci de joindre une feuille complémentaire.

Fait à _____

le _____ (jj/mm/aa)

Fonction et signature(s) du demandeur avec le cachet de l'entreprise:
(du représentant légal en cas de formes sociétaires)

ANNEXE ATTESTATION MATERIEL MOBILE (hors CUMA)

Je, soussigné(e) _____

Représentant légal de la société : _____

Atteste que le matériel mobile suivant pour lequel je demande une aide à l'investissement, est amené à être déplacé entre les différents sites du demandeur : _____**Je m'engage** à déplacer le matériel mobile pré-cité uniquement entre les sites de vinification dont les coordonnées sont précisées ci-dessous, et le lieu de stockage du matériel, pendant 5 ans après la date de fin de travaux, c'est-à-dire après la date d'émission de la dernière facture présentée dans le cadre de la demande de versement du solde.

Je m'engage à informer FranceAgriMer de tout changement ayant un impact sur l'utilisation de ce matériel mobile, et ce jusqu'à 5 ans après la date de fin de travaux.

Je suis informé(e) que des contrôles pourront être réalisés à tout moment par FranceAgriMer ou par tout autre organisme mandaté à cet effet pour contrôler l'existence et l'utilisation des différents sites de vinification listés ainsi que la localisation du matériel subventionné.

Je précise que lorsqu'il ne sera pas utilisé, le matériel sera stocké à l'adresse indiquée ci-dessous :

Adresse de stockage : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Je joins la **liste exhaustive** des sites de vinification où le matériel est susceptible d'être déplacé.**Liste des sites de vinification***

	NOM	N° SIRET du site	Adresse du site
n°1			
n°2			
n°3			
n°4			
n°5			
n°6			
n°7			
n°8			
n°9			
n°10			

** si plus de 10 sites, merci de joindre une feuille complémentaire.*

Fait à _____

le _____ (jj/mm/aa)

Fonction et signature(s) du demandeur avec le cachet de l'entreprise:
(du représentant légal en cas de formes sociétaires)



Demande de subvention pour des investissements dans le secteur du vin (Dispositif vitivinicole de l'OCM 2014-2018)

Décret n°2013-172 définissant les modalités de mise en œuvre des mesures retenues au titre du plan national d'aide au secteur vitivinicole financé par les enveloppes nationales définies par le règlement (CE) n° 1234/ 2007 du Conseil

Ce formulaire de demande d'aide est composé de deux parties distinctes (Partie n°1 - enregistrement de la demande / Partie n°2 - complétude de la demande) et possède plusieurs pages. Une fois chacune de ces parties dûment renseignées et signées, elles constituent, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, la demande d'aide aux investissements vitivinicoles.

Transmettez un original de ce formulaire au service territorial FranceAgriMer de la région de chacun des sites concernés, notamment si les sites se situent dans des régions différentes et conservez un exemplaire.

PARTIE N°2/2 - Complétude de la demande

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier : _____ Date de réception : _____ (jj/mm/aa)
 Demande simplifiée Demande approfondie Date de complétude : _____ (jj/mm/aa)

2-1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (les informations à fournir se rapportent au bénéficiaire de l'aide)

N° SIRET : _____ (du siège social) N° CVI (pour les exploitations) _____
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises
 entreprise en cours d'immatriculation (le justificatif devra être fourni le plus rapidement possible)

RAISON SOCIALE du demandeur : _____

N° de dossier* : _____
** numéro renseigné dans la notification d'ACT*

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,

Fait à _____ le _____ (jj/mm/aa)

Fonction et signature(s) du demandeur avec le cachet de l'entreprise:
(du représentant légal en cas de formes sociétales)

2-2 NOTE DE PRESENTATION DE L'ENTREPRISE ET DU PROJET

Explicitiez ici :

- l'historique de l'entreprise (date de création / principaux investissements / restructurations passées de l'entreprise)
- le projet global de l'entreprise et son positionnement stratégique de commercialisation sur le moyen-long terme : marchés de commercialisation visés, les principaux fournisseurs (pour le négoce), rémunération des adhérents (pour les caves coopératives), l'imbrication de votre stratégie dans celle de l'ensemble de la filière ainsi que dans développement rural de votre territoire.

NB : Une note de synthèse en complément du formulaire peut également être fournie, notamment dans le cas de "demandes approfondies".

Détaillez ici la place du projet dans votre stratégie d'entreprise présentée ci-dessus :

Finalité de l'investissement présenté (cochez différentes cases selon votre situation et développez, le cas échéant) :

- | | | |
|---|--------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité du produit | Développez : | _____ |
| <input type="checkbox"/> Développement de produits innovants | Développez : | _____ |
| <input type="checkbox"/> Rationalisation des coûts de production | Développez : | _____ |
| <input type="checkbox"/> Diversification de la production | Développez : | _____ |
| <input type="checkbox"/> Diversification des modes de commercialisation | Développez : | _____ |
| <input type="checkbox"/> Amélioration de l'impact environnemental | Développez : | _____ |
| <input type="checkbox"/> Autre finalité | Développez : | _____ |

2-3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

Si nouvelle entreprise : fournir un prévisionnel	<i>n-2</i>	<i>n-1</i>	<i>n</i>	<i>n+3</i>
Toutes les lignes sont à renseigner	Campagne :	Campagne :	Campagne :	Prévisionnel à 3 ans
Superficie du vignoble en production (ha) <i>(campagne viticole)</i>				
% superficie en Bio				
Volume de raisin et de mout acheté à l'extérieur (hL)				
Volume vinifié (hL)				
% volume vinifié en cave particulière (%)				
% volume vinifié en cave coopérative (%)				
..... 100% des volumes vinifiés				
% volume vinifié en AOP				
% volume vinifié en IGP avec mention des cépages				
% volume vinifié en IGP sans mention des cépages				
% volume vinifié SIG avec mention des cépages				
% volume vinifié SIG sans mention des cépages				
..... 100% des volumes vinifiés				
Volume de vin acheté (hL)				
Volume commercialisé (hL) <i>(campagne viticole)</i>				
% volume commercialisé en vrac				
% volume commercialisé en BIB				
% volume commercialisé en bouteilles				
..... 100% des volumes commercialisés				
Part du volume commercialisé exporté (%)				
<input type="checkbox"/> exportateur en direct				
<input type="checkbox"/> exportateur par des intermédiaires				
Principaux pays de destination	- - ...	- - ...	- - ...	- - ...
Chiffre d'affaires de vente de vin (€) <i>(campagne viticole)</i>				
% C.A réalisé au négoce				
% C.A réalisé au caveau				
% C.A réalisé dans café-hôtel-restaurants (C.H.R.)				
% C.A réalisé dans cavistes				
% C.A. dans grandes et moyennes surfaces (G.M.S.)				
% C.A dans autres (précisez : _____)				
..... 100% du chiffre d'affaires				
Détail des vins produits en 2012 ou 2013 ou prévisionnel* :				
* si plus de 5 vins produits différents, merci de fournir une feuille complémentaire.				
Exemple : Saint-Amour, AOP, rouge / 6 ha / Conditionné / 240 hL / 8€/col				
Dénomination des vins produits en précisant leur catégorie (AOP, IGP, VSIG) et la couleur	Superficie de production (ha)	Mode de commercialisation (rayez les mentions inutiles)	Volume commercialisé (hL ou équivalent col)	Prix de vente moyen (€-départ cave/hL ou €/col)
		vrac		
		conditionné		
		vrac		
		conditionné		
		vrac		
		conditionné		
		vrac		
		conditionné		
		vrac		
		conditionné		

2-4 DESCRIPTION DE L'OUTIL DE PRODUCTION À LA DATE DE LA DEMANDE		
Indiquez ici plus précisément les éléments qui constituent votre outil de production		
Atelier existant	Descriptif détaillé de l'existant	Capacité (m ² ,m ³ ,hL, nb)
BATIMENTS		
Batiment(s) de production	-	
Batiment(s) de commercialisation	-	
VINIFICATION		
Réception de la vendange	-	
Pressurage-égouttage	-	
Traitement de la vendange : thermovinification, flash détente	-	
Traitement des vins et des moûts	-	
Maîtrise des températures	-	
Cuverie	-	
Stockage, assemblage, élevage	-	
Transferts et divers	-	
CONDITIONNEMENT		
Préparation des vins	-	
Chaines de conditionnement bouteilles, BIB,...	-	
Stockage	-	

Si plusieurs sites, merci de renseigner un tableau par site.

N°SIRET du site 1					
Investissement présenté	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Recette à déduire	Fournisseur du devis	Nature de l'existant correspondant	Améliorations apportées par l'investissement
Bâtiment neuf de production n°1 :					
Terrassements					
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)					
Charpente de toiture et couverture					
Plomberie					
Electricité					
Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisseries)					
Sous Total « bâtiment neuf de production n°1 »		-	-		
Bâtiment neuf de production n°2:					
Terrassements					
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)					
Charpente de toiture et couverture					
Plomberie					
Electricité					
peintures, carrelages, huisseries)					
Sous Total « bâtiment neuf de production n°2 »		-	-		
Bâtiment de production rénové n°1 :					
Revêtement de sol					
Réception gravitaire					
Sous total "bâtiment de production rénové n°1		-	-		
Isolation thermique					
Sous Total "isolation du bâtiment de production rénové n°1"		-	-		
Sous Total « bâtiment de production rénové n°1 »		-	-		

Investissement présenté	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Recette à déduire	Fournisseur du devis	Nature de l'existant correspondant	Améliorations apportées par l'investissement
Bâtiment de production rénové n°2 :					
Revêtement de sol					
Réception gravitaire					
Sous total "bâtiment de production rénové n°2 hors isolation"		-	-		
Isolation thermique					
Sous Total "isolation du bâtiment de production rénové n°2"		-	-		
Sous Total « bâtiment de production rénové n°2 »		-	-		
Caveau neuf n°1:					
Terrassements					
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)					
Charpente de toiture et couverture					
Plomberie					
Electricité					
Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisseries)					
Sous Total « caveau neuf n°1»		-	-		
Caveau neuf n°2:					
Terrassements					
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)					
Charpente de toiture et couverture					
Plomberie					
Electricité					
Aménagements intérieurs (cloisons, portes et fenêtres, peintures, carrelages, huisseries)					
Sous Total « caveau neuf n°2»		-	-		

Investissement présenté	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Recette à déduire	Fournisseur du devis	Nature de l'existant correspondant	Améliorations apportées par l'investissement
Caveau rénové n°1 :					
Aménagement du sol					
Sous Total "caveau rénové hors isolation n°1"		-	-		
Isolation thermique					
Sous Total « isolation du caveau rénové n°1 »		-	-		
Sous Total « caveau rénové n°1»		-	-		
Caveau rénové n°2 :					
Aménagement du sol					
Sous Total "caveau rénové hors isolation n°2"		-	-		
Isolation thermique					
Sous Total « isolation du caveau rénové n°2 »		-	-		
Sous Total « caveau rénové n°2»		-	-		
Équipements vinification :					
Réception de la vendange					
Pressurage-égouttage					
Traitement de la vendange : thermovinification, flash détente					
Traitement des vins et des moûts					
Maîtrise des températures					
Cuverie					
Tuyauterie					
Stockage, assemblage, élevage					
Transferts et divers					
Electricité et plomberie liés au matériel de vinification					
Aménagements spécifiques pour installation matériel					
Climatisation / Humidificateur					
Sous total « équipements vinification »		-	-		
Matériel pour la filière de fabrication de MC/MCR 1					
Matériel pour la filière de fabrication de MC/MCR 2					
Sous total "équipements vinification MC/MCR"		-	-		

Investissement présenté	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Recette à déduire	Fournisseur du devis	Nature de l'existant correspondant	Améliorations apportées par l'investissement
Matériel innovant ou utilisant des pratiques innovantes 1					
Matériel innovant ou utilisant des pratiques innovantes 2					
Sous total "équipements vinification innovants		-	-		
Matériel améliorant l'impact environnemental de l'outil de production 1					
Matériel améliorant l'impact environnemental de l'outil de production 2					
Sous total "équipements vinification améliorant l'impact environnemental"		-	-		
Équipements conditionnement :					
Préparation des vins					
Chaînes de conditionnement bouteilles, BIB, PET					
Stockage					
Electricité et plomberie liés au matériel de conditionnement					
Sous Total « équipements conditionnement »		-	-		
MCR 1 cond					
MCR 2 cond					
Sous total "équipements conditionnement MC/MCR"		-	-		
Innov 1 cond					
Innov 2 cond					
Sous total "équipements conditionnement innovants		-	-		
Enviro 1 cond					
Enviro 2 cond					
Sous total "équipements conditionnement améliorant l'impact environnemental"		-	-		

Investissement présenté	Dépenses prévisionnelles (€ HT)	Recette à déduire	Fournisseur du devis	Nature de l'existant correspondant	Améliorations apportées par l'investissement
Équipements commercialisation :					
Banque de dégustation					
Etagères de présentation					
Monte-charge					
Cave à vin					
Lave-verre					
Electricité et plomberie liés au matériel de commercialisation					
Sous Total « équipements commercialisation »		-	-		
matériel favorisant le développement commercial 1					
matériel favorisant le développement commercial 2					
Sous total "matériel favorisant le développement commercial "		-	-		
Logiciels :					
Logiciel pour la qualité du process					
Logiciel pour les équipements					
Logiciel pour le caveau					
Sous Total « logiciels »		-	-		
Frais d'études et d'ingénierie					
Etude de sols					
Etude d'impact					
Ingénierie					
Architecte					
Sous Total « frais d'études et d'ingénierie »		-	-		
Divers 1					
Sous Total « Divers et imprévus »		-			
Total (€)	Dépenses présentées	-	-		

2-6 LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE
En fonction du contenu de votre dossier, veuillez cocher les cases correspondantes

Pièces :	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe	Sans objet ou déjà fourni
Pièces minimales nécessaires à l'enregistrement de la demande et la délivrance de l'autorisation de commencer les travaux			
Exemplaire original de la partie 1 du présent formulaire de demande d'aide complété avec signature et cachet	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une copie d'extrait Kbis signé et daté de moins de 6 mois (original)	Si le demandeur est une forme sociétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation d'exploitant à titre principal (AMEXA,...)	Si le demandeur est un exploitant à titre individuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe Multisite complétée	Demande concernant plus d'un site	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le cas de projet multisite sur plusieurs régions, une copie du dossier est à fournir à chaque service territorial de FranceAgriMer des régions administratives concernées par le projet.			
Pièces minimales nécessaires à la complétude de la demande (date limite d'envoi des pièces : 30 avril 2014)			
Partie 2 du formulaire, pages 1 à 5, (version papier obligatoire et si possible une version informatique) avec cachet et signature (original)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe financière 1 du formulaire : ratios financiers signés par l'expert comptable (original)	Projet inférieur à 3 000 000 € d'investissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe financière 2 A : Comptes de résultat passés et prévisionnels de l'entreprise (fichier Excel fourni) signé par l'expert comptable (original)	Projet supérieur à 3 000 000 € d'investissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe financière 2 B : tableau - emplois - ressources (fichier Excel fourni) signé par l'expert comptable (original)	Projet supérieur à 3 000 000 € d'investissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe financière 2 C : Haut de bilan (fichier Excel fourni) signé par l'expert comptable (original)	Projet supérieur à 3 000 000 € d'investissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bilan et Compte de résultat (liasses fiscales des 3 derniers exercices fiscaux)ou prévisionnel sur 3 ans minimum visé par l'expert comptable pour les nouvelles entreprises	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire (RIB)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pièces justificatives détaillées des dépenses prévisionnelles (propositions de devis, attestations,...)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclaration de la taille des entreprises (annexe 5 de la Décision) signée (original)	Tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 dernières déclarations de récolte ou de production	Toutes les exploitations agricoles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Originale de l'attestation de respect des obligations communautaires (AROC) pour la campagne précédant celle du dépôt de la demande et, si possible, celle de la campagne de dépôt	Tous sauf entités assurant des prestations de service (CUMA, GIE... etc...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Récépissé déclaration ou autorisation relative aux installations classées (réglementation ICPE)	Ateliers de vinification ayant une capacité > 500 hl	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation sur l'honneur d'une capacité de production inférieure à 500hl cf modèle joint en annexe	Ateliers de vinification ayant une capacité < 500 hl	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annexe Matériel mobile	Si le demandeur est une C.U.M.A. ou autre demandeur ayant fait une dérogation pour du matériel mobile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Permis de construire ou dépôt de demande	Demande "approfondie" - si construction/rénovation de bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de masse détaillé et calcul des surfaces validé par l'architecte	Demande "approfondie" - si construction/rénovation de bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Photos et plan du site avant travaux	Demande "approfondie" - si construction/rénovation de bâtiments	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cautions pour le versement d'une avance correspondant à 55% du montant de l'aide demandée	Demande "approfondie"	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation de non récupération de la TVA	Si les dépenses prévisionnelles sont présentées TTC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pour les demandes de taux augmenté :			
Documents justifiant le statut de nouvel installé : o la copie de la pièce d'identité du nouvel installé ; o Si non fournie précédemment, l'attestation d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles mentionnant la date d'installation. o Ainsi que, selon la situation du demandeur : • Soit une attestation de recevabilité pour la Dotation Jeune Agriculteur • Soit : o Pour les demandeurs nés avant le 1er janvier 1971, une attestation de diplôme ou titre homologué au niveau égal ou supérieur au brevet d'études professionnelles agricoles ou au brevet professionnel agricole o Pour les demandeurs nés à compter du 1er janvier 1971, le plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet et une attestation de diplôme ou titre homologué au niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel, option « conduite et gestion de l'exploitation agricole », ou au brevet professionnel option « responsable d'exploitation agricole » ou autre titre reconnu conférant le niveau IV agricole.	Si l'opérateur est un nouvel installé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traités de fusion, statuts, procès-verbal de ratification des AGE justifiant d'une opération de restructuration	Si le projet correspond à une restructuration de plusieurs opérateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traités de fusion, statuts, procès-verbal de ratification des AGE justifiant le regroupement en Union	Si le projet correspond au regroupement en Union de plusieurs caves coopératives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Procès-verbal de la création de la structure collective	Si le projet est porté par la structure collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dans le cas de projet multisite sur plusieurs régions, une copie du dossier est à fournir à chaque service territorial de FranceAgriMer des régions administratives concernées par le projet.			

Annexe Financière 1 - RATIOS FINANCIERS

À REMPLIR POUR LES PROJETS INFÉRIEURS À 3 000 000€

Cette fiche doit être visée (cachet + signature originaux) par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable dans le cadre prévu à cet effet

Si l'entreprise est nouvellement créée, merci de fournir un prévisionnel, visé (cachet + signature originaux) par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable dans le cadre prévu à cet effet

Cachet et signature originaux du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable

		n-3	n-2	n-1
		du / / au / /	du / / au / /	du / / au / /
Chiffre d'affaires				
Production H.T. *				
dont production HT de l'atelier de vinification				
Capital social (yc primes d'émission) ou compte de l'exploitant (exploitation agricole ou entreprise en nom propre)				
Capitaux propres et assimilés	1 (a)			
Dettes à moyen et long terme (part à plus d'1 an des dettes) = DLMT	2			
Comptes courants d'associés stables**	2bis			
Actif net total	3			
Actif immobilisé net	4			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5			
Créances clients et comptes rattachés (net)	6			
Stocks (net)	7			
Dotations d'exploitation aux Amortissements et Provisions (DAP)	8			
Excédent brut d'exploitation (EBE)	9 b)			
Résultat courant avant IS	10			
Résultat net	11			
Capacité d'auto-financement (CAF)	e)			
Fonds de roulement (FR)	c)			
Besoin en FR (BFR)	d)			
EBE/Prod (%)				
Résultat net/ Prod (%)				
FR/BFR (%)				
Capitaux propres et assimilés / DLMT				
(CAF)/ Prod (%)				
DLMT/CAF				

* Signaler si la production est consolidée (plusieurs activités : négoce, pépinières, autres activités non agricoles). Production= chiffre d'affaires net + production stockée + production immobilisée

** on entend par comptes courant d'associés stables les comptes courants d'associés à plus d'un an auxquels est ajouté le montant éventuel des comptes courants d'associés à moins d'un an qui reste stable dans les comptes sur plusieurs années.

a) Capitaux propres et assimilés = total capitaux propres + autres fonds propres + provisions pour risques et charges

b) EBE : (chiffre d'affaires net + production stockée + production immobilisée+subvention d'exploitation) – (achats de marchandises+variation de stocks (marchandises)+achats de matières 1ere+variations de stocks (matières 1ere)+autres achats et charges externes +impôts et taxes+ salaires et charges sociales)

c) FR: capitaux propres et assimilés + dettes à moyen et long terme - actif immobilisé net = 1 + 2 + 2bis - 4

d) BFR : créances clients + stocks – dettes fournisseurs = 7 + 6 – 5

e) CAF : D.A.P. + Résultat net = 8 + 11

Remarque :

Les entreprises soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes sont les sociétés par actions, anonyme ou en commandite, ou les entreprises dépassant deux des trois critères suivants : 1 550 000€ de total bilan, 3 100 000 € de chiffre d'affaires ou un effectif moyen de 50 salariés.

Annexe financière 2 A : COMPTES DE RESULTAT PASSÉS ET PREVISIONNELS DE L'ENTREPRISE

A REMPLIR POUR LES PROJETS SUPERIEURS A 3 000 000€

Précision : saisir les charges sans signe négatif, SAUF pour la variation de stock.

Si l'entreprise est nouvellement créée, merci de fournir un prévisionnel, visé (cachet + signature originaux) par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable dans le cadre prévu à cet effet

Cachet et signature originaux du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable

	n-3	n-2	n-1	n	n+1	n+2	n+3
	du / / au / /						
CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)							
dont Export							
CHIFFRE D'AFFAIRES généré par le projet							
Production immobilisée							
Production stockée							
PRODUCTION	0	0	0	0	0	0	0
Achat de matières et marchandises							
Variation de stock de matières et marchandises							
MARGE BRUTE	0	0	0	0	0	0	0
Autres achats et charges externes							
(dont sous-traitance)							
(dont crédit bail – redevances)*							
VALEUR AJOUTEE	0	0	0	0	0	0	0
Subvention d'exploitation							
Impôts et taxes							
Charges de personnel							
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements (a)							
Dotation Prov. (b)							
Reprise / Amort. Prov. (c)							
Transfert de Charges							
autres charges d'exploitation (1)							
Autres produits d'exploitation (1)							
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers							
Charges financières							
(dont intérêts et charges assimilés)							
RÉSULTAT FINANCIER	0	0	0	0	0	0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	0	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels							
dont quote-part subv. inv. (d)							
dont PV des immo. cédées (e)							
dont Rep. / Prov. et Transf. de charges (f)							
Charges exceptionnelles							
dont VN des immo. cédées (g)							
dont Dot. Amort. Prov. (h)							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0	0	0	0	0
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices							
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (i)	0	0	0	0	0	0	0
CAF = i + (a+b-c-d-e-f+g+h)	0	0	0	0	0	0	0
Marge yc autres produits d'exploitation et financiers	0	0	0	0	0	0	0
Total charges d'exploitation et financières	0	0	0	0	0	0	0
Effectifs							
Valeur ajoutée par personne	#DIV/0!						
Montant du programme passé en charge d'exploitation							
Echéancier prévisionnel des redevances des crédits-baux (anciens + nouveaux)							
Redevances de C Bail			n-1	n	n+1	n+2	n+3
<i>mobilier</i>							
<i>immobilier</i>							

(1) Les dotations et reprises de provisions ont été considérées comme imprévisibles : elles ne sont donc pas notées dans ce tableau.

Remarque :

Les entreprises soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes sont les sociétés par actions, anonyme ou en commandite, ou les entreprises dépassant deux des trois critères suivants : 550 000€ de total bilan, 3 100 000 € de chiffre d'affaires ou un effectif moyen de 50 salariés.

Annexe financière 2 B : Tableau Emplois- Ressources

À REMPLIR POUR LES PROJETS SUPERIEURS À 3 000 000€

Si l'entreprise est nouvellement créée, merci de fournir un prévisionnel, visé (cachet + signature originaux) par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable dans le cadre prévu à cet effet

Cachet et signature originaux du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable

EMPLOIS (en k€)	du //	du //	du //	du //	CUMUL	RESSOURCES (en k€)	du //	du //	du //	du //	CUMUL
	au //	au //	au //	au //			au //	au //	au //	au //	
	n	n+1	n+2	n+3			n	n+1	n+2	n+3	
Projet d'investissement (yc Crédit Bail*)	0	0	0	0	0	Augmentation capital social libéré					0
dont matériel					0						
dont immatériel					0	Apport en compte courant du groupe					0
Autres investissements (yc Crédit Bail*)					0	Hypothèses de subventions d'inv:	0	0	0	0	0
Investissements financiers					0	(1).....					0
dont participations					0	(2).....					0
Rembours. de comptes courants					0	Prix de vente des immobilisations cédées					0
Remboursement DLMT	0	0	0	0	0	Augmentation DLMT					0
anciennes					0	C.A.F. =	0	0	0	0	0
nouvelles					0	+ résultat net	0	0	0	0	0
Dividendes (sur résultat n)					0	+ dot. amortiss. et prov.	0	0	0	0	0
					0	- reprises / amortiss. et prov.	0	0	0	0	0
					0	- plus-value cession des immo.	0	0	0	0	0
					0	- quote-part des subv d'inv virée au résultat	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	TOTAL	0	0	0	0	0
VARIATION F.R.	0	0	0	0	0						

* Investissement en Crédit Bail	n	n+1	n+2	n+3
- correspondant aux autres investissements				
- correspondant au projet (non-éligible)				

Remarque :

Les entreprises soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes sont les sociétés par actions, anonyme ou en commandite, ou les entreprises dépassant deux des trois critères suivants : 1 550 000 € de total bilan, 3 100 000 € de chiffre d'affaires ou un effectif moyen de 50 salariés.

Annexe financière 2 C : Haut de bilan
À REMPLIR POUR LES PROJETS SUPERIEURS À 3 000 00€

Si l'entreprise est nouvellement créée, merci de fournir un prévisionnel, visé (cachet + signature originaux) par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable dans le cadre prévu à cet effet

Cachet et signature originaux du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable

	du // au //		du // au //								
ACTIF (k€)	n-1	n	n+1	n+2	n+3	PASSIF (k€)	n-1	n	n+1	n+2	n+3
Immo. incorporelles		0	0	0	0	Capital social libéré		0	0	0	0
Immo. corporelles (yc C Bail)		0	0	0	0	Réserves		0	0	0	0
dont Crédit Bail		0	0	0	0	Report à nouveau		0	0	0	0
Immo. financières		0	0	0	0	Résultat net conservé		0	0	0	0
dont titres de participation		0	0	0	0	TOTAL CAPITAUX PROPRES	0	0	0	0	0
TOT. ACTIF IMMOBILISE NET	0	0	0	0	0	Subventions d'investissement		0	0	0	0
Fonds de roulement	0	0	0	0	0	Autres fonds propres		0	0	0	0
Production	0	0	0	0	0	TOTAL CAP. PROPRES et assimilés	0	0	0	0	0
BFR						Compte Courant > 1 an du groupe		0	0	0	0
F.R (% Prod)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	D.L.M.T. (banque + dettes > 1an) (yc C bail)		0	0	0	0
B.F.R. (% Prod)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	TOT. CAPITAUX PERMANENTS	0	0	0	0	0
F.R./ B.F.R. (%)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	Capacité Rembours. (Dettes > 1 an / C.A.F.)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
Trésorerie (% Prod)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	CAP PROPRES /PERMAN. (%)	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
						DETTES > 1AN / CAP PROPRES et ass.	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!

Vérification	ok	ok	ok	ok	
TER	0	0	0	0	0
Haut de Bilan	0	0	0	0	0

Remarque :

Les entreprises soumises au contrôle d'un commissaire aux comptes sont les sociétés par actions, anonyme ou en commandite, ou les entreprises dépassant deux des trois critères suivants : 1 550 000 € de total bilan, 3 100 000 € de chiffre d'affaires ou un effectif moyen de 50 salariés.

ANNEXE 5 : DÉCLARATION SUR LA TAILLE DE L'ENTREPRISE

Identification précise de l'entreprise

Nom ou raison sociale:

Adresse du siège social:

Numéro d'immatriculation ou de TVA (1):

Nom et titre du ou des dirigeants principaux (2):

Type de l'entreprise (voir note explicative)

Indiquer par une croix dans quel(s) cas se situe l'entreprise requérante:

- Entreprise autonome (Dans ce cas, les données portées dans le cadre ci-dessous résultent des seuls comptes de l'entreprise requérante. Remplir la déclaration seule, sans annexe.)
- Entreprise partenaire Remplir et ajouter l'annexe (et des fiches supplémentaires éventuelles), puis compléter la déclaration en portant le résultat du calcul dans le cadre ci-dessous.
- Entreprise liée

Données pour déterminer la catégorie d'entreprise

Calculées selon l'article 6 de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE de la Commission concernant la définition des PME.

Période de référence (*):

Effectif (UTA)	Chiffre d'affaires (**)	Total du bilan (**)

(*) Toutes les données doivent être afférentes au dernier exercice comptable clôturé et sont calculées sur une base annuelle. Dans le cas d'une entreprise nouvellement créée et dont les comptes n'ont pas encore été clôturés, les données à considérer font l'objet d'une estimation de bonne foi en cours d'exercice.

(**) en milliers d'euros

Important: par rapport au précédent exercice comptable, il y a un changement des données, susceptible d'entraîner un changement de catégorie de l'entreprise requérante (micro, petite, moyenne ou grande entreprise).

- Non**
- Oui** [dans ce cas, remplir et ajouter une déclaration se référant à l'exercice précédent (3)].

Signature

Nom et fonction du signataire, habilité à représenter l'entreprise:

l'atteste sur l'honneur l'exactitude de la présente déclaration ainsi que des éventuelles annexes.

Fait à, le

Signature:

(1) À déterminer par les États membres selon leurs besoins.

(2) Président («Chief executive»), directeur général ou équivalent.

(3) Définition, article 4, paragraphe 2, de l'annexe de la recommandation 2003/361/CE.

NOTE EXPLICATIVE

RELATIVE AUX TYPES D'ENTREPRISES PRIS EN CONSIDÉRATION POUR LE CALCUL DE L'EFFECTIF ET DES MONTANTS FINANCIERS

I. TYPES D'ENTREPRISES

La définition des PME ⁽¹⁾ distingue trois types d'entreprises en fonction du type de relation qu'elles entretiennent avec d'autres entreprises en termes de participation au capital, aux droits de vote ou de droit d'exercer une influence dominante ⁽²⁾.

Type 1: L'entreprise autonome

C'est de loin le cas le plus fréquent. Il s'agit simplement de toutes les entreprises qui ne sont pas d'un des deux autres types d'entreprises (partenaires ou liées).

L'entreprise requérante est autonome si elle:

- n'a pas de participation de 25 % ⁽³⁾ ou plus dans une autre entreprise;
- n'est pas détenue directement à 25 % ⁽³⁾ ou plus par une entreprise ou un organisme public ou conjointement par plusieurs entreprises liées ou organismes publics, à part quelques exceptions ⁽⁴⁾, et
- n'établit pas de comptes consolidés et n'est pas reprise dans les comptes d'une entreprise qui établit des comptes consolidés et n'est donc pas une entreprise liée ⁽⁵⁾.

Type 2: L'entreprise partenaire

Ce type représente la situation d'entreprises qui nouent des partenariats financiers significatifs avec d'autres entreprises, sans que l'une n'exerce un contrôle effectif direct ou indirect sur l'autre. Sont partenaires des entreprises qui ne sont pas autonomes mais qui ne sont pas non plus liées entre elles.

L'entreprise requérante est partenaire avec une autre entreprise si:

- elle possède une participation comprise entre 25 % ⁽³⁾ et moins de 50 % ⁽³⁾ dans celle-ci, ou
- cette autre entreprise détient une participation comprise entre 25 % ⁽³⁾ et moins de 50 % ⁽³⁾ dans l'entreprise requérante, et
- l'entreprise requérante n'établit pas de comptes consolidés reprenant cette autre entreprise par consolidation et n'est pas reprise par consolidation dans les comptes de celle-ci ou d'une entreprise liée à cette dernière ⁽⁵⁾.

Type 3: L'entreprise liée

Ce type correspond à la situation économique d'entreprises qui font partie d'un groupe, par le contrôle direct ou indirect de la majorité du capital ou des droits de vote (y compris via des accords ou dans certains cas via des personnes physiques actionnaires), ou par la capacité d'exercer une influence dominante sur une entreprise. Il s'agit donc de cas plus rares qui se distinguent en général de façon très nette des deux types précédents.

Dans le souci d'éviter aux entreprises des difficultés d'interprétation, la Commission européenne a défini ce type d'entreprises en reprenant, lorsque celles-ci sont adaptées à l'objet de la définition, les conditions données par l'article 1^{er} de la directive 83/349/CEE du Conseil concernant les comptes consolidés ⁽⁶⁾, qui est d'application depuis de nombreuses années.

Une entreprise sait donc en règle générale de façon immédiate qu'elle est liée, dès lors qu'elle est déjà tenue au titre de cette directive d'établir des comptes consolidés ou est reprise par consolidation dans les comptes d'une entreprise qui est tenue d'établir de tels comptes consolidés.

Les deux seuls cas, toutefois peu fréquents, où une entreprise peut être considérée comme liée alors qu'elle n'est pas déjà tenue à établir des comptes consolidés sont décrits aux deux premiers tirets de la note n° 5 à la fin de la présente note explicative. Il convient dans ce cas que l'entreprise vérifie si elle remplit l'une ou l'autre des conditions fixées à l'article 3, paragraphe 3 de la définition.

II. L'EFFECTIF ET LES UNITÉS DE TRAVAIL PAR AN ⁽¹⁾

L'effectif d'une entreprise correspond au nombre d'unités de travail par an (UTA).

Qui compter pour l'effectif?

- Les salariés de l'entreprise considérée,
- les personnes travaillant pour cette entreprise, ayant un lien de subordination avec elle et assimilées à des salariés au regard du droit national,
- les propriétaires exploitants,
- les associés exerçant une activité régulière dans l'entreprise et bénéficiant d'avantages financiers de la part de l'entreprise.

Les apprentis ou étudiants en formation professionnelle bénéficiant d'un contrat d'apprentissage ou de formation professionnelle ne sont pas comptabilisés dans le nombre de personnes occupées.

Comment calculer l'effectif?

Une UTA correspond à une personne ayant travaillé dans l'entreprise ou pour le compte de cette entreprise à temps plein pendant toute l'année considérée. L'effectif est chiffré en UTA.

Le travail des personnes n'ayant pas travaillé toute l'année, ou ayant travaillé à temps partiel, quelle que soit sa durée, ou le travail saisonnier, est compté comme fractions d'UTA.

La durée des congés de maternité ou congés parentaux n'est pas comptabilisée.

(1) Dans la suite du texte, le terme «définition» se réfère à l'annexe de la recommandation 2003/361/CE concernant la définition des PME.

(2) Définition, article 3.

(3) En termes de part du capital ou de droits de vote, le plus élevé des deux taux étant pris en compte. Il convient d'ajouter à ce taux le taux de participation détenu sur la même entreprise par toute entreprise liée à l'entreprise actionnaire (définition, article 3, paragraphe 2).

(4) Une entreprise peut continuer à être considérée comme autonome si ce seuil de 25 % est atteint ou dépassé, lorsqu'on est en présence des catégories d'investisseurs suivants (à la condition que ceux-ci ne soient pas des entreprises liées avec l'entreprise requérante):

a) sociétés publiques de participation, sociétés de capital à risque, personnes physiques ou groupes de personnes physiques ayant une activité régulière d'investissement en capital à risque («business angels») qui investissent des fonds propres dans des entreprises non-côtées, pourvu que le total de leur investissement desdits «business angels» dans une même entreprise n'excède pas 1 250 000 euros;

b) universités ou centres de recherche à but non lucratif;

c) investisseurs institutionnels, y compris les fonds de développement régional.

(Définition, article 3, paragraphe 2, deuxième alinéa).

(5) — Si le siège social de l'entreprise se situe dans un État membre qui a prévu une exception à l'obligation d'établissement de tels comptes au titre de la septième directive 83/349/CEE, il convient toutefois que l'entreprise vérifie spécifiquement qu'elle ne remplit pas l'une ou l'autre des conditions fixées à l'article 3, paragraphe 3, de la définition.

— Il existe aussi quelques très rares cas où une entreprise peut être considérée comme liée à une autre entreprise via une personne ou un groupe de personnes physiques agissant de concert (définition, article 3, paragraphe 3).

— À l'inverse, il existe un cas très peu fréquent où une entreprise établit volontairement des comptes consolidés sans y être tenue par la septième directive susvisée. Dans ce cas, l'entreprise n'est pas nécessairement liée et peut estimer être seulement partenaire.

Pour déterminer si l'entreprise est liée ou non, il convient dans chacune des trois situations ci-dessus de vérifier si l'entreprise remplit ou non l'une ou l'autre des conditions fixées à l'article 3, paragraphe 3, de la définition, le cas échéant via une personne ou un groupe de personnes physiques agissant de concert.

(6) Septième directive 83/349/CEE du Conseil du 13 juin 1983 fondée sur l'article 54, paragraphe 3, point g), du traité et concernant les comptes consolidés (JO L 193 du 18.7.1983, p. 1), modifiée en dernier lieu par la directive 2001/65/CE du Parlement européen et du Conseil (JO L 283 du 27.10.2001, p. 28).

(7) Définition, article 5.

ANNEXE À LA DÉCLARATION

CALCUL POUR UNE ENTREPRISE DE TYPE PARTENAIRE OU LIÉE

Annexes jointes si nécessaire

- Annexe A si l'entreprise a au moins une entreprise partenaire (et fiches supplémentaires éventuelles)
- Annexe B si l'entreprise a au moins une entreprise liée (et fiches supplémentaires éventuelles)

Calcul des données pour une entreprise liée ou partenaire ⁽¹⁾ (voir note explicative)Période de référence ⁽²⁾:

	Effectif (UTA)	Chiffre d'affaires (*)	Total du bilan (*)
1. Données ⁽²⁾ de l'entreprise requérante ou bien des comptes consolidés [report du cadre B(1) de l'annexe B ⁽³⁾]			
2. Données ⁽²⁾ agrégées proportionnellement de toutes les (éventuelles) entreprises partenaires (report du cadre A de l'annexe A)			
3. Données ⁽²⁾ additionnées de toutes les entreprises liées (éventuelles) non-reprises par consolidation à la ligne 1 (report du cadre B(2) de l'annexe B)			
Total			

(*) En milliers d'euros.

⁽¹⁾ Définition, article 6, paragraphes 2 et 3.⁽²⁾ Toutes les données doivent être afférentes au dernier exercice comptable clôturé et sont calculées sur une base annuelle. Dans le cas d'une entreprise nouvellement créée et dont les comptes n'ont pas encore été clôturés, les données à considérer font l'objet d'une estimation de bonne foi en cours d'exercice (définition, article 4).⁽³⁾ Les données de l'entreprise, y compris l'effectif, sont déterminées sur base des comptes et autres données de l'entreprise ou — s'ils existent — des comptes consolidés de l'entreprise ou des comptes consolidés dans lesquelles l'entreprise est reprise par consolidation.

Les résultats de la ligne «total» sont à reporter dans le cadre «Données pour déterminer la catégorie d'entreprise» de la déclaration.

ANNEXE A

Entreprise de type partenaire

Pour chaque entreprise pour laquelle une «fiche de partenariat» a été remplie [une fiche pour chaque entreprise partenaire de l'entreprise requérante et pour les entreprises partenaires des éventuelles entreprises liées, dont les données ne sont pas encore reprises dans les comptes consolidés ⁽¹⁾], les données du «cadre de partenariat» concerné sont à reporter dans le tableau récapitulatif suivant:

Cadre A

Entreprise partenaire (remplir le nom/l'identification)	Effectif (UTA)	Chiffre d'affaires (*)	Total du bilan (*)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
Total			

(*) En milliers d'euros.

(ajouter des pages ou étendre le tableau, si nécessaire)

Rappel: ces données sont le résultat d'un calcul proportionnel effectué dans la «fiche de partenariat» remplie pour chaque entreprise partenaire directe ou indirecte.

Les données indiquées dans la ligne «Total» du tableau ci-dessus sont à reporter à la ligne 2 (relative aux entreprises partenaires) du tableau de l'annexe à la déclaration.

⁽¹⁾ Si les données relatives à une entreprise sont reprises dans les comptes consolidés à un taux inférieur à celui déterminé à l'article 6, paragraphe 2, il convient toutefois d'appliquer le pourcentage déterminé à cet article (définition, article 6, paragraphe 3, deuxième alinéa).

FICHE DE PARTENARIAT — N° ...

1. Identification précise de l'entreprise partenaire

Nom ou raison sociale:

Adresse du siège social:

Numéro d'immatriculation ou de TVA (1):

Nom et titre du ou des dirigeants principaux (2):

2. Données brutes relatives à cette entreprise partenaire

Période de référence:

	Effectif (UTA)	Chiffre d'affaires (*)	Total du bilan (*)
Données brutes			

(*) En milliers d'euros.

Rappel: ces données brutes résultent des comptes et autres données de l'entreprise partenaire, consolidés s'ils existent, auxquels sont ajoutés 100 % des données des entreprises liées à celle-ci, sauf si les données de ces dernières sont déjà reprises par consolidation dans la comptabilité de l'entreprise partenaire (3). Si besoin est, ajouter des «fiches de lien» pour les entreprises liées non-reprises par consolidation.

3. Calcul proportionnel

- a) Indiquer précisément le taux de participation (4) détenu par l'entreprise établissant la déclaration (ou par l'entreprise liée à travers laquelle la relation avec l'entreprise partenaire est établie), dans l'entreprise partenaire faisant l'objet de la présente fiche:

.....

Indiquer également le taux de participation (4) détenu par l'entreprise partenaire faisant l'objet de la présente fiche dans l'entreprise établissant la déclaration (ou dans l'entreprise liée):

.....

- b) Il convient de retenir le plus élevé des deux taux précédents et d'appliquer ce pourcentage aux données brutes indiquées dans le cadre précédent. Les résultats de ce calcul proportionnel sont à porter dans le tableau suivant:

«Cadre de partenariat»

Pourcentage: ...	Effectif (UTA)	Chiffre d'affaires (*)	Total du bilan (*)
Résultats proportionnels			

(*) En milliers d'euros.

Ces données sont à reporter dans le cadre A de l'annexe A.

(1) À déterminer par les États membres selon leurs besoins.

(2) Président («Chief executive»), directeur général ou équivalent.

(3) Définition, article 6, paragraphe 3, premier alinéa.

(4) En termes de part du capital ou de droits de vote, le plus élevé des deux taux étant pris en compte. Il convient d'ajouter à ce taux, le taux de participation détenu sur la même entreprise par toute entreprise liée (définition, article 3, paragraphe 2, premier alinéa).

ANNEXE B

Entreprises liées**A. Déterminer le cas dans lequel se trouve l'entreprise requérante**

- Cas 1:** L'entreprise requérante établit des comptes consolidés ou bien est incluse par consolidation dans les comptes consolidés d'une autre entreprise liée [cadre B(1)].
- Cas 2:** L'entreprise requérante ou une ou plusieurs entreprises liées n'établissent pas de comptes consolidés ou ne sont pas reprises par consolidation [(cadre B(2)].

Note importante: les données des entreprises liées à l'entreprise requérante, résultent de leurs comptes et autres données, consolidés s'ils existent. À celles-ci sont agrégées proportionnellement les données des éventuelles entreprises partenaires de ces entreprises liées, situées immédiatement en amont ou en aval de celles-ci, si elles n'ont pas déjà été reprises par consolidation ⁽¹⁾.

B. Les méthodes de calculs suivant les cas

Dans le cas 1: Les comptes consolidés servent de base de calcul. Remplir ci-après le cadre B(1)

Cadre B(1)

	Effectif (UTA) (*)	Chiffre d'affaires (**)	Total du bilan (**)
Total			

(*) Lorsque les comptes consolidés ne font pas apparaître l'effectif, le calcul de celui-ci s'effectue par addition de l'effectif de toutes les entreprises avec lesquelles elle est liée.

(**) en milliers d'euros.

Les données indiquées dans la ligne «Total» du tableau ci-dessus sont à reporter à la ligne 1 du tableau de l'annexe à la déclaration.

Identification des entreprises reprises par consolidation

Entreprise liée (nom/l'identification)	Adresse du siège social	Numéro d'immatriculation ou de TVA (*)	Nom et titre du ou des dirigeants principaux (**)
A.			
B.			
C.			
D.			
E.			

(*) À déterminer par les États membres selon leurs besoins.

(**) Président («Chief executive»), directeur général ou équivalent.

Note importante: des entreprises partenaires à une telle entreprise liée, qui ne sont pas déjà reprises par consolidation, sont à traiter comme des partenaires directs à l'entreprise requérante. Leurs données et une «fiche de partenariat» sont donc à ajouter à l'annexe A.

Dans le cas 2: Pour chaque entreprise liée (y compris des liens via d'autres entreprises liées), remplir une «fiche de lien» et procéder par simple addition des comptes de toutes les entreprises liées en remplissant le cadre B(2) suivant:

⁽¹⁾ Définition, article 6, paragraphe 2, deuxième alinéa.

Cadre B(2)

Entreprise n°:	Effectif (UTA)	Chiffre d'affaires (**)	Total du bilan (**)
1. (*)			
2. (*)			
3. (*)			
4. (*)			
5. (*)			
Total			

(*) Ajouter une «fiche de lien» par entreprise.

(**) En milliers d'euros.

Les données indiquées dans la ligne Total du tableau ci-dessus sont à reporter à la ligne 3 (relative aux entreprises liées) du tableau de l'annexe à la déclaration.

FICHE DE LIEN — N° ...

(seulement pour chaque entreprise liée, non-reprise par consolidation)

1. Identification précise de l'entreprise

Nom ou raison sociale:

Adresse du siège social:

Numéro d'immatriculation ou de TVA (1):

Nom et titre du ou des dirigeants principaux (2):

2. Données relatives à cette entreprise

Période de référence:

	Effectif (UTA)	Chiffre d'affaires (*)	Total du bilan (*)
Total			

(*) En milliers d'euros.

Ces données sont à reporter cadre B(2) de l'annexe B.

Note importante: les données des entreprises liées à l'entreprise requérante, résultent de leurs comptes et autres données, consolidés s'ils existent. À celles-ci sont agrégées proportionnellement les données des éventuelles entreprises partenaires de ces entreprises liées, situées immédiatement en amont ou en aval de celles-ci, si elles n'ont pas déjà été reprises dans les comptes consolidés. (3).

De telles entreprises partenaires sont à traiter comme des partenaires directs à l'entreprise requérante. Leurs données et une «fiche de partenariat» sont donc à ajouter à l'annexe A.

(1) À déterminer par les États membres selon leurs besoins.

(2) Président (Chief executive), directeur général ou équivalent.

(3) Si les données relatives à une entreprise sont reprises dans les comptes consolidés à un taux inférieur à celui déterminé à l'article 6, paragraphe 2, il convient toutefois d'appliquer le pourcentage déterminé à cet article (définition, article 6, paragraphe 3, deuxième alinéa).

ANNEXE 6 : MODELE DE CAUTION D'AVANCE

**CAUTION PERSONNELLE ET SOLIDAIRE
Versement d'avance**

Mesure de soutien aux investissements des entreprises dans le cadre de l'OCM vitivinicole

Nous soussignés ⁽¹⁾
dont le siège social est situé au ⁽²⁾
.....
immatriculés au registre du commerce et des sociétés de ⁽³⁾
sous le numéro ⁽⁴⁾
représenté par ⁽⁵⁾
.....
ayant tous pouvoirs à cet effet,

Certifions être agréés par par l'Autorité de contrôle prudentiel conformément à l'article L.511-10 du Code monétaire et financier et détenir la capacité de nous porter caution en faveur de tiers ⁽⁶⁾

déclarons nous engager conjointement et solidairement avec ⁽⁷⁾
....., dont le siège social est situé au ⁽⁸⁾
....., immatriculé au registre du commerce et des sociétés de ⁽⁹⁾
sous le numéro ⁽¹⁰⁾

à payer sans pouvoir soulever le bénéfice de discussion ni de division, dans les trente jours suivant la demande de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) - 12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 - 93 555 Montreuil-sous-Bois Cedex et à concurrence de la somme de ⁽¹⁰⁾ euros,
égale à 110% d'une avance égale à 50% de l'aide demandée,

toute somme, en principal, intérêts, sanctions et autres accessoires, dont ⁽¹²⁾

pourrait être redevable au titre des réglementations communautaires relatives à la mesure de soutien aux investissements des Entreprises dans le cadre de l'OCM vitivinicole

Fait à,
Le
[Signature autorisée , nom et cachet commercial]

(1) [nom de l'organisme habilité à se porter caution]
(2) [adresse de l'organisme]
(3) [lieu d'immatriculation RCS]
(4) [numéro RCS].
(5) [nom, fonction, adresse d'élection de domicile]
(6) **Pour les organismes de crédit et d'investissement dont le siège social est établi dans un autre Etat membre de l'espace économique européen indiquer ici : "déclarons détenir, dans le cadre des procédures prévues aux articles L.511-22 et 23 du Code monétaire et financier, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur des tiers". Pour les sociétés d'assurance indiquer ici : « Certifions être agréés par l'Autorité de contrôle prudentielle mentionnée à l'article L621-1 du Code monétaire et financier et déclarons détenir, conformément au Code des assurances et notamment son article L.321-1, la capacité de nous porter, en France, caution en faveur de tiers ».**
(7) [nom ou raison sociale de l'entreprise cautionnée]
(8) [adresse de l'entreprise cautionnée]
(9) [lieu d'immatriculation]
(7) [nom ou raison sociale de la structure du plan collectif local du cautionné]
(8) [adresse d'expédition de la mainlevée de la garantie]
(9) [numéro RCS]
(10) [en chiffres et en lettres]
(11) [rayer la mention inutile]
(12) [nom de l'entreprise cautionnée]

ANNEXE 8 : MODÈLE DE TABLEAU DE DEMANDE DE PAIEMENT

Ce tableau peut être demandé en version informatique à la délégation régionale de FranceAgriMer.

Type versement :	choisir	Date d'envoi ACT :	
Raison sociale :		Date de notification :	
N° SIRET siège :		Date limite réalisation travaux :	
N° demande :	INV0000000000	Assiette éligible (€) :	
Type de dossier :	choisir	Montant d'aide (€) :	

N°SIRET du site 1			A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE							
Rappel des éléments notifiés (sous-totaux préremplis par le service territorial de FranceAgriMer)			FACTURES				PAIEMENT			
Investissement présenté (intitulés modifiables)	Assiette éligible	Surface éligible (pour bâtiments)	Fournisseur ayant émis la facture	Dates de factures	N° des factures	Montant total facturé HT (€)	Montant total facturé TTC (€)	Montant total acquitté TTC (€)	Mode paiement	Date de débit bancaire
Bât. neuf de production n°1 :										
Terrassements										
Gros œuvre (fondations, maçonnerie)										
Charpente de toiture et couverture										
Plomberie										
Electricité										
Aménagements intérieurs										
Climatisation										
Sous Total « bâtiment neuf production n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Bât. neuf de production n°2 :										
Terrassements										
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)										
Charpente de toiture et couverture										
Plomberie										
Electricité										
Aménagements intérieurs										
Climatisation										
Sous Total « bâtiment neuf production n°2 »						0,00	0,00	0,00		
Bât. production renové n°1 :										
Climatisation										
Revêtement de sol										
Réception gravitaire										
Sous total "bâtiment production renové n°1 hors isolation"						0,00	0,00	0,00		
Isolation thermique										
Sous Total "isolation bâtiment production renové n°1"						0,00	0,00	0,00		
Sous Total « bâtiment de production renové n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Bât. production renové n°2 :										
Climatisation										
Revêtement de sol										
Réception gravitaire										
Sous total "bâtiment production renové n°2 hors isolation"						0,00	0,00	0,00		
Isolation thermique										
Sous Total "isolation bâtiment production renové n°2"						0,00	0,00	0,00		
Sous Total « bâtiment production renové n°2 »						0,00	0,00	0,00		

Type versement :	choisir	Date d'envoi ACT :	
Raison sociale :		Date de notification :	
N° SIRET siège :		Date limite réalisation travaux :	
N° demande :	INV0000000000	Assiette éligible (€) :	
Type de dossier :	choisir	Montant d'aide (€) :	

N°SIRET du site 1

Rappel des éléments notifiés (sous-totaux préremplis par le service territorial de FranceAgriMer)			A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE							
			FACTURES				PAIEMENT			
Investissement présenté (intitulés modifiables)	Assiette éligible	Surface éligible (pour bâtiments)	Fournisseur ayant émis la facture	Dates de factures	N° des factures	Montant total facturé HT (€)	Montant total facturé TTC (€)	Montant total acquitté TTC (€)	Mode paiement	Date de débit bancaire
Caveau neuf n°1:										
Terrassements										
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)										
Charpente de toiture et couverture										
Plomberie										
Electricité										
Aménagements intérieurs										
Climatisation										
Sous Total « caveau neuf n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Caveau neuf n°2:										
Terrassements										
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)										
Charpente de toiture et couverture										
Plomberie										
Electricité										
Aménagements intérieurs										
Climatisation										
Sous Total « caveau neuf n°2 »						0,00	0,00	0,00		
Caveau rénové n°1 :										
Climatisation										
Sous Total "caveau rénové hors isolation n°1"						0,00	0,00	0,00		
Isolation thermique										
Sous Total « isolation caveau rénové n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Sous Total « caveau rénové n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Caveau rénové n°2 :										
Climatisation										
Sous Total "caveau rénové hors isolation n°2"						0,00	0,00	0,00		
Isolation thermique										
Sous Total « isolation caveau rénové n°2 »						0,00	0,00	0,00		
Sous Total « caveau rénové n°2 »						0,00	0,00	0,00		

Type versement :	choisir	Date d'envoi ACT :	
Raison sociale :		Date de notification :	
N° SIRET siège :		Date limite réalisation travaux :	
N° demande :	INV0000000000	Assiette éligible (€) :	
Type de dossier :	choisir	Montant d'aide (€) :	

N°SIRET du site 1

Rappel des éléments notifiés (sous-totaux préremplis par le service territorial de FranceAgriMer)			A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE							
			FACTURES				PAIEMENT			
Investissement présenté (intitulés modifiables)	Assiette éligible	Surface éligible (pour bâtiments)	Fournisseur ayant émis la facture	Dates de factures	N° des factures	Montant total facturé HT (€)	Montant total facturé TTC (€)	Montant total acquitté TTC (€)	Mode paiement	Date de débit bancaire
Equipements vinification :										
Réception de la vendange										
Pressurage-égouttage										
Traitement de la vendange : thermovinification, flash détente										
Traitement des vins et des moûts										
Maitrise des températures										
Cuverie										
Tuyauterie										
Stockage, assemblage, élevage										
Transferts et divers										
Electricité et plomberie liés au matériel de vinification										
Aménagements spécifiques pour installation matériel										
Sous total « équipements vinification »						0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements vinification MC/MCR"						0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements vinification innovants"						0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements vinif. avec impact environnemental"						0,00	0,00	0,00		

Type versement :	choisir	Date d'envoi ACT :	
Raison sociale :		Date de notification :	
N° SIRET siège :		Date limite réalisation travaux :	
N° demande :	INV0000000000	Assiette éligible (€) :	
Type de dossier :	choisir	Montant d'aide (€) :	

N°SIRET du site 1

Rappel des éléments notifiés (sous-totaux préremplis par le service territorial de FranceAgriMer)			A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE							
Investissement présenté (intitulés modifiables)	Assiette éligible	Surface éligible (pour bâtiments)	FACTURES				PAIEMENT			
			Fournisseur ayant émis la facture	Dates de factures	N° des factures	Montant total facturé HT (€)	Montant total facturé TTC (€)	Montant total acquitté TTC (€)	Mode paiement	Date de débit bancaire
Equipements conditionnement :										
Préparation des vins										
Chaînes de conditionnement bouteilles, BIB, PET										
Stockage										
Electricité et plomberie liés au matériel de conditionnement										
Sous Total « équipements conditionnement »						0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements conditionnement MC/MCR"						0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements conditionnement innovants"						0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements cond. avec impact environnemental"						0,00	0,00	0,00		
Equipements commercialisation :										
Banque de dégustation										
Etagères de présentation										
Monte-charge										
Cave à vin										
Lave-verre										
Electricité et plomberie liés au matériel de commercialisation										
Sous Total « équipements commercialisation »						0,00	0,00	0,00		

Type versement :	choisir	Date d'envoi ACT :	
Raison sociale :		Date de notification :	
N° SIRET siège :		Date limite réalisation travaux :	
N° demande :	INV0000000000	Assiette éligible (€) :	
Type de dossier :	choisir	Montant d'aide (€) :	

N° SIRET du site 1

Rappel des éléments notifiés (sous-totaux préremplis par le service territorial de FranceAgriMer)			A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE							
			FACTURES				PAIEMENT			
Investissement présenté (intitulés modifiables)	Assiette éligible	Surface éligible (pour bâtiments)	Fournisseur ayant émis la facture	Dates de factures	N° des factures	Montant total facturé HT (€)	Montant total facturé TTC (€)	Montant total acquitté TTC (€)	Mode paiement	Date de débit bancaire
Logiciels :										
Logiciel pour la qualité du process										
Logiciel pour les équipements										
Logiciel pour le caveau										
Sous Total « logiciels »						0,00	0,00	0,00		
Frais d'études et d'ingénierie										
Etude de sols										
Etude d'impact										
Ingénierie										
Architecte										
Sous Total « frais études et ingénierie »						0,00	0,00	0,00		
Divers 1										
Sous Total « Divers/imprévus »										
	Montant des dépenses notifiées (€)					Montant total facturé HT (€)	Montant total facturé TTC (€)	Montant total acquitté TTC (€)		
Total (€)	0,00					0,00	0,00	0,00		

Nom, cachet et signature du bénéficiaire
Fait à :
Le :

ANNEXE 9 : EXEMPLE D'INVESTISSEMENTS BÉNÉFICIAIRE D'UN TAUX SPÉCIFIQUE

a) Liste indicative pour les investissements dans la filière de fabrication MC/MCR :

- Concentrateur sous vide (évaporateur ou osmoseur inverse)
- Colonnes de résines anioniques et cationiques

b) Liste indicative pour les investissements innovants en lien avec de nouvelles pratiques œnologiques autorisées depuis le 1^{er} août 2009 :

- Pratique : échangeurs de cations pour assurer la stabilisation tartrique du vin (autorisés depuis le règlement n°606/2009) :
 - Echangeur cationique
- Pratique : désalcoolisation partielle des vins (autorisés depuis le règlement n°606/2009) :
 - Couplage osmoseur inverse/distillateur
 - Couplage nanofiltre/distillateur
 - Couplage osmoseur inverse/contacteurs membranaires
 - Couplage nanofiltre/contacteurs membranaires
 - Cône rotatif ou "spinning cone column"
 - Contacteurs membranaires seuls
 - Couplage osmoseur inverse/nanofiltration
- Pratique : acidification (autorisé depuis le règlement (UE) N°53/2011) :
 - Electrolyseur à membrane bipolaire

c) Liste indicative pour les investissements améliorant l'impact environnemental de l'outil de production

- Réduction de la consommation énergétique
 - Isolation dans le cadre de la rénovation
- Réduction de la consommation d'eau
 - Cuve inox à niveau de finition élevée (type recuit brillant 2R ou 2RB)
 - Echangeurs avec état de surface polimiroir ou électropoli
- Réduction de la production de déchets
 - Micro-filtration tangentielle (MFT) notamment pour le débouillage, la filtration des vins et des mouts et la stabilisation microbiologique
 - Micro-filtration tangentielle avec bentonite en flux continu

d) Liste indicative pour les investissements favorisant le développement commercial

- ligne d'embouteillage dédiée aux capsules à vis et ligne mixte vis/bouchon
- ligne de conditionnement dédiée au contenant de petite taille type demi-bouteilles et mixte
- ligne de conditionnement dédiée au bag in box

ANNEXE 10 : DEFINITION NOUVEL INSTALLE

Le demandeur est nouvel installé s'il s'est installé moins de cinq ans avant la date de dépôt de la demande et s'il répond aux conditions 2 à 4 de l'article D343 -4 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire aux conditions suivantes :

2. S'installer sur un fonds dont l'importance lui permet de répondre aux conditions d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées des professions agricoles en application des articles L. 722-4 à L. 722-7 ;
3. Etre de nationalité française ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou, pour les ressortissants de pays non membres de l'Union européenne, justifier d'un titre de séjour les autorisant à travailler sur le territoire français pendant une période minimum de 5 ans à compter de la date d'installation ;
4. Sous réserve de la dérogation prévue à l'article D. 343-4-1, justifier à la date de son installation d'une capacité professionnelle agricole :
 - a. Attestée par la possession d'un diplôme ou d'un titre homologué de niveau égal ou supérieur :
 - pour les candidats nés avant le 1er janvier 1971, au brevet d'études professionnelles agricoles ou au brevet professionnel agricole ;
 - pour les candidats nés à compter du 1er janvier 1971, au baccalauréat professionnel, option " conduite et gestion de l'exploitation agricole " ou au brevet professionnel, option " responsable d'exploitation agricole " procurant une qualification professionnelle correspondant à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole ou un titre reconnu par un Etat membre de l'Union européenne ou par un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, conférant le niveau IV agricole ;
 - b. Complétée, pour les candidats nés à compter du 1er janvier 1971, par la réalisation d'un plan de professionnalisation personnalisé validé par le préfet leur permettant de se préparer au métier de responsable d'exploitation agricole.

Le plan précise les actions de formation ou les stages qui doivent être réalisés préalablement à l'installation. Il peut également prévoir des actions de même nature à réaliser après l'installation. Ces actions ne conditionnent pas l'octroi des aides prévues à l'article D. 343-3.

CATEGORIES DE PRODUITS DE LA VIGNE

1. Vin

On entend par «vin» le produit obtenu exclusivement par la fermentation alcoolique, totale ou partielle, de raisins frais, foulés ou non, ou de moûts de raisins.

Le vin:

- a) a, après les opérations éventuelles mentionnées au point B de l'annexe XV *bis*, un titre alcoométrique acquis non inférieur à 8,5 % vol, pourvu que ce vin soit issu exclusivement de raisins récoltés dans les zones viticoles A et B visées à l'appendice de la présente annexe, et non inférieur à 9 % vol pour les autres zones viticoles;
- b) a, s'il bénéficie d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée, par dérogation aux normes relatives au titre alcoométrique acquis minimal et après les opérations éventuelles mentionnées au point B de l'annexe XV *bis*, un titre alcoométrique acquis non inférieur à 4,5 % vol;
- c) a un titre alcoométrique total non supérieur à 15 % vol. Toutefois, par dérogation:
 - la limite maximale du titre alcoométrique total peut atteindre jusqu'à 20 % vol pour les vins obtenus sans aucun enrichissement dans certaines zones viticoles de la Communauté, à déterminer par la Commission conformément à la procédure prévue à l'article 195, paragraphe 4,
 - pour les vins bénéficiant d'une appellation d'origine protégée et obtenus sans aucun enrichissement, la limite maximale du titre alcoométrique total peut dépasser 15 % vol;
- d) a, sous réserve des dérogations pouvant être arrêtées par la Commission conformément à la procédure prévue à l'article 195, paragraphe 4, une teneur en acidité totale non inférieure à 3,5 grammes par litre, exprimée en acide tartrique, soit de 46,6 milliéquivalents par litre.

Le vin appelé «retsina» est le vin produit exclusivement sur le territoire géographique de la Grèce à partir de moût de raisins traité à la résine de pin d'Alep. L'utilisation de résine de pin d'Alep n'est admise qu'afin d'obtenir un vin «retsina» dans les conditions définies par la réglementation grecque en vigueur.

Par dérogation au point b), les produits dénommés «Tokaji eszencia» et «Tokajská esencia» sont considérés comme des vins.

2. Vin nouveau encore en fermentation

On entend par «vin nouveau encore en fermentation» le produit dont la fermentation alcoolique n'est pas encore terminée et qui n'est pas encore séparé de ses lies.

3. Vin de liqueur

On entend par «vin de liqueur» le produit:

- a) ayant un titre alcoométrique acquis non inférieur à 15 % vol et non supérieur à 22 % vol;
- b) ayant un titre alcoométrique total non inférieur à 17,5 % vol, à l'exception de certains vins de liqueur bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique qui figurent sur une liste à établir par la Commission conformément à la procédure prévue à l'article 195, paragraphe 4;
- c) qui est obtenu à partir:
 - de moût de raisins en cours de fermentation,
 - de vin,
 - du mélange des produits précités, ou

- de moût de raisins ou du mélange de ce produit avec du vin, pour ce qui est des vins de liqueur bénéficiant d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée, à définir par la Commission conformément à la procédure prévue à l'article 195, paragraphe 4;
- d) ayant un titre alcoométrique naturel initial non inférieur à 12 % vol, à l'exception de certains vins de liqueur bénéficiant d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée qui figurent sur une liste à établir par la Commission conformément à la procédure prévue à l'article 195, paragraphe 4;
- e) obtenu par addition:
- i) seuls ou en mélange:
 - d'alcool neutre d'origine viticole, y compris l'alcool issu de la distillation de raisins secs, ayant un titre alcoométrique acquis non inférieur à 96 % vol,
 - de distillat de vin ou de raisins secs, ayant un titre alcoométrique acquis non inférieur à 52 % vol et non supérieur à 86 % vol;
 - ii) ainsi que, le cas échéant, d'un ou de plusieurs des produits suivants:
 - moût de raisins concentré,
 - mélange d'un des produits visés au point e) i), avec un moût de raisins visé au point c), premier et quatrième tirets;
- f) obtenu, par dérogation au point e), pour certains vins de liqueur bénéficiant d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée qui figurent sur une liste à établir par la Commission conformément à la procédure prévue à l'article 195, paragraphe 4, par addition:
- i) des produits énumérés au point e) i), seuls ou en mélange; ou
 - ii) d'un ou de plusieurs des produits suivants:
 - alcool de vin ou de raisins secs, ayant un titre alcoométrique acquis non inférieur à 95 % vol et non supérieur à 96 % vol,
 - eau-de-vie de vin ou de marc de raisins, ayant un titre alcoométrique acquis non inférieur à 52 % vol et non supérieur à 86 % vol,
 - eau-de-vie de raisins secs ayant un titre alcoométrique acquis non inférieur à 52 % vol et inférieur à 94,5 % vol; et
 - iii) éventuellement d'un ou de plusieurs des produits suivants:
 - moût de raisins partiellement fermenté issu de raisins passerillés,
 - moût de raisins concentré, obtenu par l'action du feu direct, qui répond, à l'exception de cette opération, à la définition du moût de raisins concentré,
 - moût de raisins concentré,
 - un mélange d'un des produits énumérés au point f) ii) avec un moût de raisins visé au point c), premier et quatrième tirets.

4. Vin mousseux

On entend par «vin mousseux» le produit:

- a) obtenu par première ou deuxième fermentation alcoolique:
- de raisins frais,
 - de moût de raisins, ou
 - de vin;

- b) caractérisé au débouchage du récipient par un dégagement d'anhydride carbonique provenant exclusivement de la fermentation;
- c) présentant, lorsqu'il est conservé à température de 20 °C dans des récipients fermés, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution non inférieure à 3 bars; et
- d) préparé à partir de cuvées dont le titre alcoométrique total n'est pas inférieur à 8,5 % vol.

5. Vin mousseux de qualité

On entend par «vin mousseux de qualité» le produit:

- a) obtenu par première ou deuxième fermentation alcoolique:
 - de raisins frais,
 - de moût de raisins, ou
 - de vin;
- b) caractérisé au débouchage du récipient par un dégagement d'anhydride carbonique provenant exclusivement de la fermentation;
- c) présentant, lorsqu'il est conservé à température de 20 °C dans des récipients fermés, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution non inférieure à 3,5 bars; et
- d) préparé à partir de cuvées dont le titre alcoométrique total n'est pas inférieur à 9 % vol.

6. Vin mousseux de qualité de type aromatique

On entend par «vin mousseux de qualité de type aromatique», le produit:

- a) uniquement obtenu en utilisant, pour la constitution de la cuvée, des moûts de raisins ou des moûts de raisins fermentés qui sont issus de variétés de vigne spécifiques figurant sur une liste à établir par la Commission conformément à la procédure prévue à l'article 195, paragraphe 4. Les vins mousseux de qualité de type aromatique produits de manière traditionnelle en utilisant des vins pour la constitution de la cuvée sont déterminés par la Commission conformément à la procédure visée à l'article 195, paragraphe 4;
- b) présentant, lorsqu'il est conservé à température de 20 °C dans des récipients fermés, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution non inférieure à 3 bars;
- c) ayant un titre alcoométrique acquis non inférieur à 6 % vol; et
- d) ayant un titre alcoométrique total non inférieur à 10 % vol.

Des règles particulières concernant d'autres caractéristiques ou conditions de production et de circulation supplémentaires sont arrêtées par la Commission conformément à la procédure prévue à l'article 195, paragraphe 4.

7. Vin mousseux gazéifié

On entend par «vin mousseux gazéifié» le produit:

- a) obtenu à partir de vin ne bénéficiant pas d'une appellation d'origine protégée ni d'une indication géographique protégée;
- b) caractérisé au débouchage du récipient par un dégagement d'anhydride carbonique provenant totalement ou partiellement d'une addition de ce gaz; et
- c) présentant, lorsqu'il est conservé à la température de 20 °C dans des récipients fermés, une surpression due à l'anhydride carbonique en solution non inférieure à 3 bars.

8. Vin pétillant

On entend par «vin pétillant», le produit:

- a) obtenu à partir de vin, pour autant que ce vin présente un titre alcoométrique total non inférieur à 9 % vol;
- b) ayant un titre alcoométrique acquis non inférieur à 7 % vol;
- c) présentant, lorsqu'il est conservé à la température de 20 °C dans des récipients fermés, une surpression due à l'anhydride carbonique endogène en solution non inférieure à 1 bar et non supérieure à 2,5 bars; et

d) présenté en récipients de 60 litres ou moins.

9. Vin pétillant gazeifié

On entend par «vin pétillant gazeifié» le produit:

- a) obtenu à partir de vin;
- b) ayant un titre alcoométrique acquis non inférieur à 7 % vol et un titre alcoométrique total non inférieur à 9 % vol;
- c) présentant, lorsqu'il est conservé à 20 °C dans des récipients fermés, une suppression, due à l'anhydride carbonique en solution ajoutée totalement ou partiellement, non inférieure à 1 bar et non supérieure à 2,5 bars; et
- d) présenté en récipients de 60 litres ou moins.

10. Moût de raisin

On entend par «moût de raisins» le produit liquide obtenu naturellement ou par des procédés physiques à partir de raisins frais. Un titre alcoométrique acquis du moût de raisins n'excédant pas 1 % vol est admis.

11. Moût de raisins partiellement fermenté

On entend par «moût de raisins partiellement fermenté» le produit provenant de la fermentation d'un moût de raisins, ayant un titre alcoométrique acquis supérieur à 1 % vol et inférieur aux trois cinquièmes de son titre alcoométrique volumique total.

12. Moût de raisins partiellement fermenté issu de raisins passerillés

On entend par «moût de raisins partiellement fermenté issu de raisins passerillés» le produit provenant de la fermentation partielle d'un moût de raisins obtenu à partir de raisins passerillés, dont la teneur totale en sucre avant fermentation est au minimum de 272 grammes par litre et dont le titre alcoométrique naturel et acquis ne peut être inférieur à 8 % vol. Toutefois, certains vins, à définir par la Commission conformément à la procédure prévue à l'article 195, paragraphe 4, qui répondent à ces exigences ne sont pas considérés comme du moût de raisins partiellement fermenté issu de raisins passerillés.

13. Moût de raisins concentré

On entend par «moût de raisins concentré» le moût de raisins non caramélisé obtenu par déshydratation partielle du moût de raisins, effectuée par toute méthode autorisée autre que le feu direct, de telle sorte que l'indication chiffrée fournie à la température de 20 °C par le réfractomètre, utilisé selon une méthode à définir conformément à l'article 120 *octies*, ne soit pas inférieure à 50,9 %.

Un titre alcoométrique acquis du moût de raisins concentré n'excédant pas 1 % vol est admis.

14. Moût de raisins concentré rectifié

On entend par «moût de raisins concentré rectifié» le produit liquide non caramélisé:

- a) obtenu par déshydratation partielle du moût de raisins, effectuée par toute méthode autorisée autre que le feu direct, de telle sorte que l'indication chiffrée fournie à la température de 20 °C par le réfractomètre, utilisé selon une méthode à définir conformément à l'article 120 *octies*, ne soit pas inférieure à 61,7 %;
- b) ayant subi des traitements autorisés de désacidification et d'élimination des composants autres que le sucre;
- c) présentant les caractéristiques suivantes:
 - un pH non supérieur à 5 à 25 ° Brix,
 - une densité optique à 425 nanomètres sous épaisseur de 1 centimètre non supérieure à 0,100 sur moût de raisins concentré à 25 ° Brix,
 - une teneur en saccharose non décelable selon une méthode d'analyse à déterminer,

- une acidité de titration non supérieure à 15 milliéquivalents par kilogramme de sucres totaux,
- une teneur en anhydride sulfureux non supérieure à 25 milligrammes par kilogramme de sucres totaux,
- une teneur en cations totaux non supérieure à 8 milliéquivalents par kilogramme de sucres totaux,
- une conductivité à 25 ° Brix et à 20 °C non supérieure à 120 micro-Siemens par centimètre,
- une teneur en hydroxyméthylfurfural non supérieure à 25 milligrammes par kilogramme de sucres totaux,
- présence de mésoinositol.

Un titre alcoométrique acquis du moût de raisins concentré rectifié n'excédant pas 1 % vol est admis.

15. Vin de raisins passerillés

On entend par «vin de raisins passerillés» le produit:

- a) obtenu sans enrichissement à partir de raisins partiellement déshydratés au soleil ou à l'ombre;
- b) ayant un titre alcoométrique total non inférieur à 16 % vol et un titre alcoométrique acquis non inférieur à 9 % vol; et
- c) ayant un titre alcoométrique naturel non inférieur à 16 % vol (ou 272 g sucre/litre).

16. Vin de raisins surmûris

On entend par «vin de raisins surmûris» le produit:

- a) fabriqué sans enrichissement;
- b) ayant un titre alcoométrique naturel supérieur à 15 % vol; et
- c) ayant un titre alcoométrique total non inférieur à 15 % vol et un titre alcoométrique volumique acquis non inférieur à 12 % vol.

Les États membres peuvent prévoir une période de vieillissement pour ce produit.

17. Vinaigre de vin

On entend par «vinaigre de vin» le vinaigre:

- a) obtenu exclusivement par fermentation acétique du vin; et
- b) ayant une teneur en acidité totale non inférieure à 60 grammes par litre, exprimée en acide acétique.

ANNEXE 12 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES

ANNEXE 14 - TABLEAU RECAPITULATIF DES DEPENSES REALISEES DEPUIS LE VERSEMENT DE L'AVANCE ET JUSQU'AU 15 OCTOBRE DE L'ANNEE:						2 0 __ __	(remplir l'année en cours)			
Raison sociale du bénéficiaire : _____										
N° SIRET du bénéficiaire : _____										
Numéro de demande : INV _____										
Rappel du montant des dépenses notifiées (€) (obligatoire) :										
Rappel du montant de l'avance versée (€) (obligatoire) :										
Rappel des éléments notifiés (sous-totaux préremplis par le service territorial de FranceAgriMer)			A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE							
Investissement présenté (intitulés modifiables)	Assiette éligible	Surface éligible <i>(pour bâtiments)</i>	Fournisseur ayant émis la facture	Dates de factures	FACTURES			PAIEMENT		
					N° des factures	Montant total facturé HT (€)	Montant total facturé TTC (€)	Montant total acquitté TTC (€)	Mode paiement	Date de débit bancaire
Bât. neuf de production n°1 :										
Terrassements										
Gros œuvre (fondations, maçonnerie)										
Charpente de toiture et couverture										
Plomberie										
Electricité										
Aménagements intérieurs										
Climatisation										
Sous Total « bâtiment neuf production n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Bât. neuf de production n°2 :										
Terrassements										
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)										
Charpente de toiture et couverture										
Plomberie										
Electricité										
Aménagements intérieurs										
Climatisation										
Sous Total « bâtiment neuf production n°2 »						0,00	0,00	0,00		
Bât. production renové n°1 :										
Climatisation										
Revêtement de sol										
Réception gravitaire										
Sous total "bâtiment production renové n°1 hors isolation"						0,00	0,00	0,00		
Isolation thermique										
Sous Total "isolation bâtiment production renové n°1"						0,00	0,00	0,00		
Sous Total « bâtiment de production renové n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Bât. production renové n°2 :										
Climatisation										
Revêtement de sol										
Réception gravitaire										
Sous total "bâtiment production renové n°2 hors isolation"						0,00	0,00	0,00		
Isolation thermique										
Sous Total "isolation bâtiment production renové n°2"						0,00	0,00	0,00		
Sous Total « bâtiment production renové n°2 »						0,00	0,00	0,00		

Rappel des éléments notifiés (sous-totaux préremplis par le service territorial de FranceAgriMer)			A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE							
Investissement présenté (intitulés modifiables)	Assiette éligible	Surface éligible (pour bâtiments)	FACTURES				PAIEMENT			
			Fournisseur ayant émis la facture	Dates de factures	N° des factures	Montant total facturé HT (€)	Montant total facturé TTC (€)	Montant total acquitté TTC (€)	Mode paiement	Date de débit bancaire
Caveau neuf n°1:										
Terrassements										
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)										
Charpente de toiture et couverture										
Plomberie										
Electricité										
Aménagements intérieurs										
Climatisation										
Sous Total « caveau neuf n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Caveau neuf n°2:										
Terrassements										
Gros œuvre (fondations, maçonnerie,...)										
Charpente de toiture et couverture										
Plomberie										
Electricité										
Aménagements intérieurs										
Climatisation										
Sous Total « caveau neuf n°2 »						0,00	0,00	0,00		
Caveau rénové n°1 :										
Climatisation										
Sous Total "caveau rénové hors isolation n°1"						0,00	0,00	0,00		
Isolation thermique										
Sous Total « isolation caveau rénové n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Sous Total « caveau renové n°1 »						0,00	0,00	0,00		
Caveau rénové n°2 :										
Climatisation										
Sous Total "caveau rénové hors isolation n°2"						0,00	0,00	0,00		
Isolation thermique										
Sous Total « isolation caveau rénové n°2 »						0,00	0,00	0,00		
Sous Total « caveau renové n°2 »						0,00	0,00	0,00		
Équipements vinification :										
Réception de la vendange										
Pressurage-égouttage										
Traitement de la vendange : thermovinification, flash détente										
Traitement des vins et des moûts										
Maîtrise des températures										
Cuverie										
Tuyauterie										
Stockage, assemblage, élevage										
Transferts et divers										
Electricité et plomberie liés au matériel de vinification										
Aménagements spécifiques pour installation matériel										
Sous total « équipements vinification »						0,00	0,00	0,00		

Rappel des éléments notifiés (sous-totaux préremplis par le service territorial de FranceAgriMer)			A REMPLIR PAR LE BENEFICIAIRE								
Investissement présenté (intitulés modifiables)	Assiette éligible	Surface éligible (pour bâtiments)	FACTURES					PAIEMENT			
			Fournisseur ayant émis la facture	Dates de factures	N° des factures	Montant total facturé HT (€)	Montant total facturé TTC (€)	Montant total acquitté TTC (€)	Mode paiement	Date de débit bancaire	
Sous total "équipements vinification MC/MCR"							0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements vinification innovants"							0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements vinif. avec impact environnemental"							0,00	0,00	0,00		
Equipements conditionnement :											
Préparation des vins											
Chaînes de conditionnement bouteilles, BIB, PET											
Stockage											
Electricité et plomberie liés au matériel de conditionnement											
Sous Total « équipements conditionnement »							0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements conditionnement MC/MCR"							0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements conditionnement innovants"							0,00	0,00	0,00		
Sous total "équipements cond. avec impact environnemental"							0,00	0,00	0,00		
Equipements commercialisation :											
Banque de dégustation											
Etagères de présentation											
Monte-charge											
Cave à vin											
Lave-verre											
Electricité et plomberie liés au matériel de commercialisation											
Sous Total « équipements commercialisation »							0,00	0,00	0,00		
Logiciels :											
Logiciel pour la qualité du process											
Logiciel pour les équipements											
Logiciel pour le caveau											

